

# COMPTE RENDU

## Conseil Communautaire

### Du mercredi 10 mars 2021

### Salle des fêtes de Brû

**Présents :** AIGLE Alain, BAILLY Pierre, BERTRAND Herve, BOULAY Stéphane, CHOLEY Bertrand, CLOQUARD Adrien, COLIN Yannick, COLNE Jacques, DEMANGEON Loïc, DIDIERJEAN Yves, FERRY Martine, GASSE Michel, GEORGE Dominique, HAMMOUALI Nadia, HAUSERMANN Jean-Paul, HERBE Michel, HERBE Patrice, JACQUEL Catherine, JACQUET Didier, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARTIN Éric, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, PARVE Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, POURCHERT Daniel, POURCHERT Michel, ROBIN Patrice, ROCHOTTE Christian, SIMONIN Stéphane, TANNEUR Céline, THIEBAUT Sandrine, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VIALET CHABRAND Frédéric, VUILLEMARD Rebecca.

**Absents :** BARON Jean-Luc, GEORGEL Hélène, JACQUEMIN CHASSARD Vanessa, ROCHOTTE Léa, TONON Pierre Jean.

**Représentés :** AUBEL Pascal par HAMMOUALI Nadia, BARTHELEMY Sylviane par THIEBAUT Sandrine, BOSSERR Mickael par BOULAY Stéphane, MARQUIS Yannick par DEMANGEON Loïc, TOUSSAINT Michel par BAILLY Pierre.

**Excusés :** Mme CREUSILLET Marie-Claire  
M. TOUSSAINT Michel  
M. TARANTOLA Christian  
M. MAROTEL Jean-Christophe

**Invités :** Mme GIMMILLARO Martine  
M. HAXAIRE Cédric, Président de la Mission Locale du bassin d'emploi d'Epinal  
Mme MUNIER Martine, Présidente de la Mission Locale du bassin d'emploi d'Epinal  
Mme GERARD GAUTHIER Stéphanie, Chargée de projet formation de la Mission Locale du bassin d'emploi d'Epinal

- Présentation des missions, services de la mission locale aux élus et des évolutions actuelles par M. Cédric HAXAIRE, Président de la Mission Locale du bassin d'emploi d'Epinal, Mme Martine MUNIER, Directrice et Mme Stéphanie GERARD GAUTHIER Chargée de projet formation (Cf. annexe 1).

M. HAXAIRE indique l'engagement de la mission locale auprès des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté ou en décrochage scolaire. Il explique que le contexte sanitaire n'a rien arrangé à la situation. Suite à cette crise, l'Etat a alloué des moyens plus importants pour permettre d'assurer le suivi du nombre croissant de jeunes. Il explique que la mission locale s'inscrit dans une démarche différente d'auparavant, elle va désormais aller chercher les jeunes sur le territoire de Rambervillers. Beaucoup d'offres d'emploi sont à pourvoir mais peu de jeunes se positionnent sur celles-ci. Il ajoute que même si la crise détruira de nombreux emplois, de nouveaux métiers vont émerger.

La première mission de la mission locale est l'insertion sociale des jeunes (postures, aides pour accéder à l'emploi...). Il affirme sa volonté de travailler avec les élus et se tient à leur disposition.

M. CHOLEY demande combien d'emplois ont été pourvus sur le secteur ?

Mme GERARD GAUTHIER répond ne pas avoir connaissance des chiffres mais pourra les communiquer ultérieurement. Elle ajoute que beaucoup de jeunes du territoire ne sont pas mobiles ce qui représente un frein dans leur recherche d'emploi.

Mme MUNIER explique que le dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) anciennement CAE (Contrat Accompagnement dans l'Emploi) est déployé dans les zones rurales en revitalisation et est financé à hauteur de 80% par l'Etat.

M. HAXAIRE réaffirme cette volonté d'être plus présent sur le territoire et d'accompagner davantage les jeunes sur le territoire de Rambervillers. A cet effet, de nouvelles actions vont être mises en place (forums, actions de formation et de l'emploi, immersion...). Les équipes réfléchissent à la réalisation « d'Escape Game » afin d'accrocher ce public sur les notions d'emploi et de formation. Ce travail pourra se faire avec les acteurs du territoire.

Mme GERARD GAUTHIER présente les différents dispositifs existants dont le prêt « garantie jeune ». Cela permet d'accompagner les administrés entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière de 500€/ mois pendant un an afin d'aider les bénéficiaires à construire un projet professionnel et de vie.

M. le Président demande s'il a été observé un changement de comportement face à cette crise sanitaire, si la situation s'est aggravée ?

Mme GERARD GAUTHIER répond que l'année 2020 a été compliquée suite aux confinements successifs. De plus en plus de jeunes isolés, en perte de lien social franchissent les portes de la mission locale. Le nombre de jeunes accueillis reste stable car la mission locale a essayé de maintenir un lien pendant le confinement (entretien téléphonique, messages, Messenger...).

Elle ajoute qu'elle tient également une permanence une fois par semaine à la Maison France Service de Rambervillers

M. JACQUOT souhaite savoir si un jeune en recherche d'emploi est forcément obligé de s'adresser à Pole Emploi.

Mme GERARD GAUTHIER lui répond que c'est un passage obligatoire, le conseiller Pôle Emploi lui présente les 2 offres de service (pôle emploi et la mission locale) et le jeune est amené à faire son choix. La mission locale reçoit tous les jeunes.

M. PIERRE demande si les jeunes mineurs reçus par la mission locale se présentent par obligation ou s'ils sont accompagnés par leur parents.

Mme GERARD GAUTHIER répond qu'elle reçoit tous les types de profils et accompagne 216 jeunes.

M. HAXAIRE fait le constat que l'employabilité des jeunes aujourd'hui est très faible et qu'il faut éviter de les placer trop vite sur le marché du travail.

Mme MUNIER indique que la mission locale, peut être un relais pour trouver des candidats aux entreprises du territoire.

M. le Président remercie et félicite la mission locale pour son engagement sur le territoire.

- M. le Président ouvre la séance et remercie M. ROBIN pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes de Brû. Il fait état des pouvoirs et excuse les personnes mentionnées ci-dessus. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1.1 Election du secrétaire de séance.

M. Stéphane SIMONIN a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

### 1.2 Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2021.

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1.3 Rapport des délégations exercées par le président.

#### 1. Administration générale

#### 3. Rapport des délégations exercées par le président

☐ **Objet :** Information et délibération

##### 1.3.1 Information réhabilitation de la friche papeterie Matussièrre et Forest de Rambervillers.

- Réunion de travail en préfecture le 02/02/2021
- Présents:
  - Le Secrétaire Général M. Julien LEGOFF
  - Agence de l'Eau Rhin Meuse
  - Etablissement Public Foncier Grand-Est (EPFGE),
  - Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB),
  - Région Grand-Est,
  - Direction Départementale des Territoires (DDT),
  - Directeur usine d'incinération de Rambervillers PHENIX
  - Ville de Rambervillers.
  - zC2R

## 1. Administration générale

### 3. Rapport des délégations exercées par le président

☐ **Objet ::** Information et délibération

#### 1.3.1 Information réhabilitation de la friche papeterie Matussière et Forest de Rambervillers.

Si un projet cohérent (type renaturation du site) est proposé et que les partenaires s'engagent dans le cadre d'un protocole, **l'EPFGE pourrait à titre exceptionnel et dérogatoire acheter la friche à la collectivité**, avec revente à la 2C2R après une intervention coordonnée en travaux avec l'ensemble des acteurs. L'opportunité proposée ne se représentera pas deux fois.

La DDT apportera son appui à l'EPFGE pour la rédaction du protocole en lien avec les parties prenantes.

## 1. Administration générale

### 3. Rapport des délégations exercées par le président

☐ **Objet ::** Information et délibération

#### 1.3.1 Information réhabilitation de la friche papeterie Matussière et Forest de Rambervillers.

- Renaturation du site
- Chance unique de réunir autant de partenaires.
- Signature d'un protocole d'accord avec l'ensemble des partenaires pour l'étude du projet.
  - Condition de signature de la 2C2R :
    - ✓ Signature du protocole par la ville de Rambervillers.
    - ✓ Reste à charge à évaluer.



Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Secrétaire Général M. Julien LEGOFF a convié la 2C2R à une réunion de travail en Préfecture le 02/02/2021 afin de réfléchir aux possibilités d'intervention sur le site de la papeterie Matussière et Forest.

Il précise que de nombreux partenaires étaient représentés : Agence de l'Eau Rhin Meuse Etablissement, Public Foncier Grand-Est (EPFGE), Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), Région Grand-Est, Direction Départementale des Territoires (DDT), usine d'incinération de Rambervillers PHENIX et la Ville de Rambervillers.

Cette réunion a fait ressortir un réel intérêt pour renaturer le site dans une logique environnementale, protection contre les inondations...

Il ajoute que l'association de l'ensemble des partenaires est une véritable opportunité pour la Ville de Rambervillers et la Communauté de Communes et qu'il serait intéressant de la saisir.

Afin de poursuivre la réflexion sur ce site, un protocole d'accord doit être rédigé et proposé au vote du Conseil Communautaire. Ce dernier précisera les orientations de ce projet et les modalités de mise en œuvre.

L'accord définitif de la 2C2R à ce projet est conditionné à l'engagement de la Ville de Rambervillers et au reste à charge pour la 2C2R restant à déterminer.

M. le Président demande à M. MICHEL, Maire de Rambervillers, sa position sur le sujet.

M. MICHEL explique que le site de l'ancienne papeterie Matussière et Forest est pollué. La première difficulté pour requalifier le site est de procéder à sa dépollution qui représente un coût non négligeable.

En 2014, L'Etablissement Public Foncier Lorrain a réalisé une étude commandée par la 2C2R, 3 scénarii ont été envisagés (coût entre 6 et 11 millions d'euros).

Il précise que l'objectif serait de renaturer le site de 22 hectares dont les 2/3 sont en zone inondable. L'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques a été envisagée, impulsée par l'Etat.

La Ville de Rambervillers a démonté un certain nombre de bâtiments mais il en reste encore une partie. Les sols sont encore pollués.

M. MICHEL se dit ouvert à toute solution.

M. le Président indique que l'Etablissement Public Foncier Grand-Est n'intervient pas lorsque les collectivités sont propriétaires. A titre exceptionnel, si l'ensemble des collectivités s'engagent dans la signature de ce protocole, l'Etablissement Public Foncier Grand-Est pourrait déroger à cette règle.

Il indique qu'une réunion, organisée par la DDT, aura lieu courant mars sur le site.

Mme FERRY fait le constat que 3 études ont été menées en 2014 sans aboutir. Elle demande aujourd'hui quel en est le but ?

M. le Président répond que l'objectif est de renaturer le site et d'enfin trouver une solution pour cette friche industrielle qui appartient à la Ville de Rambervillers. Il ajoute que désormais renaturer un site constitue un projet à part entière pour l'Etat et l'ensemble des partenaires, ce qui n'était pas le cas en 2014.

Mme GIMMILLARO explique qu'en 2014, l'EPFL proposait une réindustrialisation alors qu'aujourd'hui, il faut favoriser un projet de renaturation. L'Etablissement Public Foncier Grand-Est a la possibilité de racheter le site à la Ville de Rambervillers, et l'Agence de l'Eau Rhin- Meuse, l'Etat, la Région Grand-Est et l'ADEME seront partenaires.

M. le Président se félicite de l'avancée sur ce projet mais rappelle qu'une autre friche industrielle est aussi à traiter sur Jeanménil (poterie lorraine).

M. CLOQUARD constate que la finalité de ce projet aura plus une dimension écologique.

M. le Président se dit ouvert à toute proposition économique viable, mais qu'une industrialisation de ce site, au regard de la zone PPRI, paraît compliquée et plus onéreuse.

M. le Président demande s'il y a des contres, des abstentions.

➤ Vote à l'unanimité

## 1.4 Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)- désignation des représentants.

### 1. Administration générale

### 4. Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) désignation des représentants.



- Objet :** Désignation des représentants
- Annexe :** /

- Par délibération n°2019-04 du 31/01/2021: le Conseil Communautaire a validé la convention de réalisation de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Les membres proposés et validés en bureau du 11 février 2021 sont les suivants :

- Représentant élu: M. LEMESLE
- Représentant technique: M. SAYER



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

22

#### Débat :

M. le Président indique que les membres proposés ci-dessus ont été validés lors de la réunion du bureau du 11 février dernier. Il demande s'il y a des candidatures.

- Aucune candidature.

Représentant élu : M. LEMESLE

Représentant technique : M. SAYER

#### Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération N°2019-04 du 31 janvier 2019, le Conseil Communautaire a validé la convention de réalisation des actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Aujourd'hui, il convient de désigner les nouveaux représentants au sein des comités de pilotage et technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** les deux personnes suivantes au comité de pilotage et technique du SDAASP :

Comité de pilotage	Comité technique
Christophe LEMSLE	Cyrille SAYER

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 1.5 Loi d'orientation des mobilités/Prise de compétence mobilité.

### 1. Administration générale

#### 5. Loi d'Orientation des Mobilités/prise de compétence mobilité.



**Objet :** Prise de compétence mobilité

**Annexe :** /

- Traiter les problématiques liées à la mobilité.
- Les EPCI doivent délibérer avant le 31 mars 2021.
- 2C2R acteur identifié de la mobilité sur le territoire.
- La 2C2R pourrait favoriser, encourager ou porter des projets divers liés à la mobilité (covoiturage, voies vertes, bornes de recharge de véhicules électriques, auto partage, mobilité douce ...).
- Intervention de M. David VALENCE Vice-Président de la Région Grand-Est délégué aux mobilités lors d'une réunion de bureau le 12 février 2021.
  - La 2C2R n'aurait pas l'obligation d'assurer:
    - Les services réguliers de transport public,
    - Les services à la demande de transport public,
    - Les services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

23

#### Débat :

M. le Président indique à l'Assemblée que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour ambition de traiter les problématiques liées à la mobilité.

Elle prévoit que l'ensemble du territoire national soit, au 1er juillet 2021, couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dite locale en plus de la Région qui deviendrait AOM régionale (AOMR).

Pour ce faire, elle compte s'appuyer sur 3 piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien
- Faciliter le déploiement de nouvelles solutions pour permettre de se déplacer
- Engager la transition vers une mobilité plus propre

Afin d'appréhender les conséquences et incidences d'une telle compétence, Monsieur David VALENCE, Vice-Président de la Région Grand Est délégué aux mobilités, s'est adressé aux membres du bureau lors d'une réunion de présentation le 12 février dernier.

M. le Président ajoute qu'en prenant cette compétence la Communauté de Communes deviendrait un acteur identifié de la mobilité sur son territoire.

De plus, la 2C2R pourrait favoriser, encourager ou porter des projets dans des thématiques diverses liées à la mobilité (covoiturage, voies vertes, bornes de recharge de véhicules électriques, auto partage, mobilité douce ...).

M. le Président indique qu'en prenant cette compétence, la 2C2R n'aurait pas l'obligation d'assurer les services réguliers de transport public, les services à la demande de transport public et les services de transport scolaire. Compétence que la Région assure actuellement et continue d'assurer dans le ressort de son périmètre.

Il ajoute que les EPCI qui souhaitent prendre cette compétence doivent délibérer avant le 31/03/2021. Les Conseils municipaux devront quant à eux délibérer avant le 30/06/2021.

Si la 2C2R ne choisit pas de prendre cette compétence, aucun projet relatif à la mobilité ne pourrait être financé.

Mme THIEBAUT demande quelles pourraient être les actions envisagées et sur combien de communes ?

M. le Président donne quelques exemples d'actions : voies vertes, bornes de recharge électriques, piste cyclables, taxis solidaires, aires de covoiturage... et répond que l'ensemble des communes du territoire déterminera les actions du projet de territoire et que c'est le projet de territoire qui déterminera les actions.

M. THOMAS demande si cette compétence sera financée dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique ?

M. le Président répond par la négative car il s'agit d'un transfert de compétence de la Région vers l'intercommunalité et non des communes vers l'intercommunalité. En conséquence, l'allocation de compensation ne sera pas impactée.

M. DEMANGEON déplore de ne pas avoir été informé en amont sur cette question de la mobilité et sur la prise de compétence car une circulaire est parue depuis le 08/09/2020.

M. le Président répond qu'un courrier sur ce sujet cosigné par le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre chargé des transports, lui est parvenu le 29 janvier dernier.

M. DEMANGEON affirme que la 2C2R se trompe de méthode et qu'il faut créer un syndicat intercommunal.

M. le Président répond que la méthode proposée est celle exigée par les services de l'Etat.

M. JACQUOT insiste sur l'intérêt de prendre cette compétence qui permettra de faire financer un certain nombre de projets de mobilité.

M. CLOQUARD demande à quel Vice-Président va être rattaché cette compétence ?

M. le Président répond à Mme MICHEL Vice-Présidente en charge de la « Mutualisation et relations avec les communes ».

M. le Président demande s'il y a des abstentions, des contres.

➤ 7 voix CONTRE : M. DEMANGEON (2 voix), Mme FERRY, M. POURCHERT, Mme THIEBAUT (2 voix), Mme VUILLEMARD,

1 ABSTENTION : M. HAUSERMANN,

36 voix POUR.

### Délibération :

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour ambition de traiter les problématiques liées à la mobilité.

Elle prévoit que l'ensemble du territoire national soit, au 1er juillet 2021, couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dite locale en plus de la Région qui deviendrait AOM régionale (AOMR).

Pour ce faire, elle compte s'appuyer sur 3 piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports du quotidien
- Faciliter le déploiement de nouvelles solutions pour permettre de se déplacer
- Engager la transition vers une mobilité plus propre

Afin d'appréhender les conséquences et incidences d'une telle compétence, Monsieur David VALENCE, Vice-Président de la Région Grand Est délégué aux mobilités, s'est adressé aux membres du bureau lors d'une réunion de présentation le 12 février dernier.

Considérant qu'en prenant cette compétence la Communauté de Communes deviendrait un acteur identifié de la mobilité sur son territoire.

De plus, la 2C2R pourrait favoriser, encourager ou porter des projets dans des thématiques diverses liées à la mobilité (covoiturage, voies vertes, bornes de recharge de véhicules électriques, auto partage, mobilité douce ...).



Considérant qu'en prenant cette compétence, la 2C2R n'aurait pas l'obligation d'assurer les services réguliers de transport public, les services à la demande de transport public et les services de transport scolaire. Compétence que la Région assure actuellement et continuera d'assurer dans le ressort de son périmètre.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;  
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à 7 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 36 voix POUR,

- **DECIDE** de prendre la compétence organisation de la mobilité ;
- **DECIDE** de ne pas demander, le transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 1.6 Information Contrat de territoire 2018 – 2020 - Avenant 2021 - Vosges Ambitions 2021.

### 1. Administration générale

### 6. Information Contrat de territoire 2018-2020-avenant 2021 Conseil départemental Vosges

☐ **Objet** : Avenant 2021

- Un courrier à l'attention des maires pour recenser les projets structurants des communes pour inscription sera envoyé afin d'envisager lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2021, une inscription à l'avenant 2021.
- ➔ Donne droit à une subvention bonifiée 10%.
- ➔ Seul les projets structurants seront retenus par le départements. (exemple : Education, Economie, Culture, Personnes âgées, Tourisme...)

#### Débat :

M. le Président rappelle que dans le cadre de la contractualisation, le Conseil Départemental peut octroyer une subvention bonifiée de 10% pour les projets structurants retenus.

Mme GIMMILLARO précise que les projets relevant des thématiques eau et assainissement continuent à être bonifiés même s'ils sont désormais hors contrat.

Un courrier et un mail avec la fiche projet ont été envoyés aux communes afin d'effectuer un recensement.

Ces derniers devront être communiqués au service concerné avant le 16/03/2021 pour être soumis au Conseil Communautaire du 31/03/2021.

M. HERBÉ dit avoir un projet mais il n'est pas chiffré.

Mme GIMMILLARO répond que le projet doit être chiffré et suffisamment avancé. Elle lui conseille de se rapprocher du Conseil Départemental.

## 1.7 Information sur les Lignes Directrices de Gestion : désignation des membres.

### 1. Administration générale

#### 7. Information sur les lignes directrices de gestion-désignation des membres

**Objet :** Désignation des membres au comité de pilotage

- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).
- Les lignes directrices de gestion visent à :
  - Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
  - Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
  - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

### 1. Administration générale

#### 7. Information sur les lignes directrices de gestion-désignation des membres

**Objet :** Désignation des membres au comité de pilotage

- Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...).
- Désignation des membres siégeant au comité de pilotage.

Les membres proposés et validés

- Bureau du 11 février 2021
- CT du 10 mars 2021

Collège élus	Collèges salariés
Christophe Lemesle	Jean-Christophe Marotel
Lucette Michel	Cyrille Sayer
Céline Tanneur	Cécile Pierre
Frédéric Vialet-Chabrand	Valerie Nicolay
	Carole Bertrand (représentant le CT)

## 1. Administration générale

### 7. Information sur les lignes directrices de gestion-désignation des membres

**Objet :** Désignation des membres au comité de pilotage

- Comité de pilotage le 12/03/2021.
- Conseil Communautaire du 31/03/2021 : Présentation des lignes directrices de gestion.

#### Débat :

M. le Président explique que la collectivité doit définir les lignes directrices de gestion afin de lui permettre de se positionner lors des promotions, nominations, avancements des agents de la collectivité. A cet effet, un comité de pilotage composé des membres énumérés ci-dessus se réunira le 12/03/2021 afin de travailler sur le sujet.

Ce point sera présenté au comité technique du 26/03/2021 et fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil communautaire.

## 2. ENVIRONNEMENT

### 2.1 Groupement de commandes avec le SICOVAD et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire pour l'achat d'un camion BOM.

#### 2. Environnement

##### 1. Information sur un groupement de commandes avec le SICOVAD et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire pour l'achat d'un camion BOM.

- Objet :** Convention- acquisition d'un camion de collecte
- Annexe :** Annexe n°2

- Point reporté au Conseil Communautaire du 31/03/2021.

### Débat :

M. le Président propose à l'Assemblée de retirer ce point de l'ordre du jour car des éléments devant compléter la convention ne nous sont toujours pas parvenus.

Suite à la vétusté du camion et aux nombreuses réparations effectuées, la proposition d'achat d'un nouveau camion benne a été validé lors de la commission environnement du 22 septembre 2020.

La convention complétée sera examinée lors de la commission environnement du 24 mars 2021.

## 3. SERVICES À LA PERSONNE

### 3.1 Aide aux Temps Libres sur fonds locaux de la CAF des Vosges : Renouvellement de la convention.

#### 3. Services à la personne

##### 1. Aide aux Temps Libres sur fonds locaux de la CAF des Vosges : Renouvellement de la convention.



- Objet :** Signature de la convention
- Annexe :** Annexe n°2

- Renouvellement de la Convention pour 1 an (jusqu'au 31-01-2022).
- Permettre aux parents des enfants bénéficiaires du service d'accueil périscolaire et de l'école de musique de percevoir les forfaits "aide aux temps libres".



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

31

### Débat :

- Vote à l'unanimité.

### Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que pour permettre, aux parents des enfants bénéficiaires du service d'accueil périscolaire et de l'école de musique de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, de percevoir les forfaits « aides au temps libres » une convention avait été passée avec la CAF des Vosges le 1<sup>er</sup> février 2020.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 janvier 2021, il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention jusqu'au 31 janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de cette convention,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente délibération

## 4. FINANCES.

### 4.1. TUP : Transmission Universelle de Patrimoine entre l'Association les P'tits Loups et la 2C2R.

#### 4. Finances

##### 1. TUP : Transmission Universelle de Patrimoine entre l'Association les P'tits Loups et la 2C2R.



- Objet :** Convention TUP
- Annexe :** Annexe n°3

- Objectif : Signature convention TUP
- 31/12/2020: Association a cessée son activité.
- Depuis le 1/01/2021: Reprise en régie de la gestion du multi accueil les P'tits Loups par la 2C2R,
- Pour permettre à la 2C2R de récupérer les actifs de l'association → TUP.
- Enjeux 150 000 € de liquidités à récupérer.



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

33

#### Débat :

M. le Président rappelle que « l'Association les P'tits Loups » a cessé son activité le 31/12/2019. La 2C2R a repris le fonctionnement du multi-accueil les P'tits Loups en régie ainsi que le personnel depuis le 01/01/2020. Il reste à l'actif de l'association environ 150 000 € (provisions constituées dans l'éventualité d'une cession d'activité et de licenciement du personnel). La 2C2R étant membre du conseil d'administration, la loi ne permet pas le transfert de l'actif vers l'un de ses administrateurs. La solution envisagée est donc une Transmission Universelle de Patrimoine entre « l'Association les P'tits Loups » et la 2C2R.

- Vote à l'unanimité.

#### Délibération :

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la 2C2R a repris en régie la gestion du Multi accueil les P'tits Loups en lieu et place de l'Association les P'tits Loups.

Il précise que l'association a clôturé son exercice comptable au 31/12/2020 pour mettre fin à son activité. Dans ce contexte, une transmission universelle de patrimoine est proposée.

Le projet de convention ci-joint, détaille le projet de traité de fusion emportant transmission universelle du patrimoine de l'Association Les P'tits Loups à la 2C2R.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les modalités de transmission universelle de patrimoine telles que définies dans la convention ci-jointe.
- AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 4.2 Demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : création d'un poste de chargé de mission « reconquête du bâti vacant/dégradé ».

### 4. Finances

#### 2. Demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) :

##### Création d'un poste de chargé de mission "reconquête du bâti vacant/dégradé".



#### Objet : Demande de subvention FNADT

- Proposition du secrétaire général de la préfecture
- Création d'un poste chargé de mission à plein temps afin d'accompagner les communes pour lutter contre la vacance, la dégradation, l'abandon de biens.
- Objectifs :
  - Renforcer l'attractivité des communes de l'intercommunalité.
  - Faciliter la résorption de l'habitat dégradé et de traiter les dents creuses dans l'ensemble des communes du territoire.



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

34

### 4. Finances

#### 2. Demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : création d'un poste de chargé de mission « reconquête du bâti vacant/dégradé ».



#### Objet : Demande de subvention FNADT

- Possibilité de faire financer un poste de chargé de mission "Reconquête du bâti vacant/dégradé" au titre du FNADT sur 3 ans à hauteur de 60%
- Avis favorable des membres du bureau du 11 février 2021

Année	Poste	Subvention FNADT	RAC 2C2R
(n)	40 000 €	100% → 40 000 €	0 €
(n+1)	40 000 €	50% → 20 000 €	20 000 €
(n+2)	40 000 €	25% → 10 000 €	30 000 €
<b>Totaux</b>	<b>120 000 €</b>	<b>58,33% → 70 000 €</b>	<b>50 000 €</b>



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

35

#### Débat :

M. le Président informe les membres présents, de la proposition faite par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, lors de la visite de Monsieur le Préfet début février. Il s'agit de subventionner un poste de chargé de mission « reconquête du bâti vacant/dégradé » afin d'accompagner l'ensemble des communes sur ce sujet.

Le poste serait subventionné à 100% la 1<sup>ère</sup> année, 50 % la 2<sup>ème</sup> année, et 25 % la 3<sup>ème</sup> année soit financé à 58,33% sur 3 ans (Cf. diapositive).

La délibération votée ce jour a juste pour but de faire une demande de subvention.

M. THOMAS demande si le poste sera un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ?

M. le Président répond un CDD de 3 ans. Sur les 120 000 € estimés pour le coût de poste, 70 000 € seraient financés par l'Etat et 50 000 € resteraient à charge de la 2C2R.

➤ Vote à l'unanimité.

### Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la 2C2R a engagé des actions visant à soutenir la dynamique territoriale et renforcer l'attractivité des communes de l'intercommunalité.

Il ajoute qu'elle s'est également engagée dans un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat depuis 2012.

Aujourd'hui, afin d'accompagner les communes qui composent son territoire, et afin de lutter contre la vacance, la dégradation, l'abandon de biens, la lutte contre le développement pavillonnaire en périphérie (trop consommateur de foncier), la 2C2R souhaite recruter un chargé de mission à plein temps pour une durée de 3 ans, pour mettre en place une ingénierie territoriale dédiée, ayant pour objectif :

- accompagner en amont la réflexion,
- assurer techniquement toute la mise en œuvre et le suivi des procédures,
- rechercher des partenaires et des financements,
- apporter des outils d'aide à la décision.

Cette nouvelle démarche permettra la remobilisation des ruines ou du bâti dégradé afin de répondre aux besoins locaux en matière de logement, mais également de proposer d'autres possibilités de réorganisation de l'espace public en créant des espaces verts, des lieux de convivialité, des commerces de proximité, des zones de biodiversité, au profit de l'attractivité du territoire.

Elle permettra également d'instaurer un partenariat Etat Collectivité sur la remobilisation des biens dégradés. Enfin, cette nouvelle ingénierie représentera un outil d'observation du bâti mutable, une expertise technique et juridique pour la mise en œuvre des procédures.

### Plan de financement

Dépenses		Montant (TTC)
Année (N)		40 000.00 €
Etat FNADT	100%	40 000.00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>40 000.00 €</b>
<b>Autofinancement 2C2R</b>		<b>0.00 €</b>

Dépenses		Montant (TTC)
Année (N+1)		40 000.00 €
Etat FNADT	50%	20 000.00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>20 000.00 €</b>
<b>Autofinancement 2C2R</b>		<b>20 000.00 €</b>

Dépenses		Montant (TTC)
Année (N+2)		40 000.00 €
Etat FNADT	25%	10 000.00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>10 000.00 €</b>
<b>Autofinancement 2C2R</b>		<b>30 000.00 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette initiative pour le développement du territoire de la 2C2R

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la demande de subvention telle que présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un agent sur 3 ans après accord des services de l'Etat.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### 4.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021.

##### 4. Finances

##### 3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021.

**Objet** : Présentation du DOB

**Annexe** : Annexe n°4

- Le DOB doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.
- Etape obligatoire avant l'adoption du budget primitif.
- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
- Objectifs du DOB:
  - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
  - Informer sur la situation financière

#### Débat :

M. le Président rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote. Dans un premier temps, une étude synthétique mais complète des grandes masses budgétaires est présentée (Cf annexe 2) :

- Budget général
- Budget OM
- Budget Maison de Santé



## ➤ Budget SPANC

Les 4 budgets ont été regroupés pour une meilleure vue d'ensemble mais ils seront analysés individuellement lors du vote du compte administratif.

Lors de la commission finances du 17 mars 2021, une analyse plus détaillée sera faite.

Il précise que toutes les propositions d'investissement seront soumises à l'approbation du Conseil Communautaire du 31/03/2021 lors du vote du budget.

M. CHOLEY Vice-Président à l'économie et aux finances débute la présentation en expliquant que l'année 2020 est une année différente des années précédentes suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Il est pour cela difficile d'effectuer une comparaison par rapport aux années passées.

### 1. Les charges réelles de fonctionnement :

- **Diapo 4 : Structure des charges réelles de fonctionnement**  
Sur les 3 grandes masses de charges, les charges de personnel représentent 61% du total des charges (compétences+ crèche : 12 agents supplémentaires depuis 2020) contre 55% en 2019.
- **Diapo 5 : L'évolution des charges réelles de fonctionnement en 2020**  
Elles s'élèvent à 6 081 474,76 € en 2020 dont 2 122 956 € qui correspondent aux allocations de compensation.  
Soit une augmentation de 71 926,93 € des atténuations de produits par rapport à 2019.
- **Diapo 6 : le ratio de rigidité**  
Il permet de mesurer le poids dans les actions de fonctionnement des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts et capital d'emprunt).  
En 2020, une forte baisse de ce ratio est constatée car les produits de fonctionnement tiennent compte de l'ensemble des recettes y compris celles perçues à la place des communes suite au passage en FPU.
- **Diapo 7 : le ratio de rigidité des charges structurelles retraité**  
Ratio à la hausse depuis 2016, passant de 0,52 à 0,56 suite à l'augmentation des charges de personnel (12 agents de la crèche supplémentaires) et par la contraction de 2 nouveaux emprunts en 2020.

### 2. Les recettes réelles de fonctionnement :

- **Diapo 9 : la structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020**  
58% de nos produits sont issus des impôts et taxes pour 3 875 805,68 €. 28% sont le fruit des produits des ventes (ordures ménagères, école de musique, petite enfance, crèche) ce qui représente 1 858 649,02 €.

- Diapo 10 : L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2020

Les recettes de fonctionnement ont augmenté : de 4 442 053,34 € en 2019 à 6 651 437,30 € en 2020 (1ère année avec la FPU).

Au Chapitre 75 « augmentation des produits de gestion courante » passe de 127 507 € en 2019 à 168 797 € en 2020.

M. le Président explique qu'en 2020, le bilan de l'exercice 2019 des P'tits Loups a fait ressortir un excédent de subvention d'équilibre d'environ 41 000 € reversé à la 2C2R.

M. SIMONIN demande dans quel chapitre était versée la subvention d'équilibre à l'Association les P'tits Loups en 2019 ?

M. le Président répond au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

- Diapo 11 : Impôts, taxes et dotations totales perçues par la 2C2R et parts reversées aux communes

En 2020, 4 578 149 € perçus par la 2C2R en matière d'impôts, taxes et dotations.

2 077 025 € reversés aux communes en matière d'allocations de compensation et 45 931 € au titre du FPIC soit 2 122 956 € au total.

Au final, 2 455 193 € restent à la 2C2R.

En 2019, il y avait 2 378 488 € de produits d'impôts, taxes et dotations, soit une augmentation de 3,22% en 2020 liée à l'évolution des bases.

- Diapo 12 : L'évolution des ressources fiscales, des dotations et des compensations de taxes propres à la 2C2R

L'évolution des ressources fiscales est en constante augmentation depuis 2016 pour atteindre 2 455 193 €

Pour 2021 : en prévision

-Une baisse de la CFE de l'ordre de -12 335 € suite au dégrèvement accordé par la 2C2R en faveur des entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel

-Une baisse de la CVAE de l'ordre de -8,3% (calculée en fonction du pourcentage de baisse du PIB en 2020 soit 45 457 € de baisse potentielle).

M. le Président explique que la CVAE est liée au chiffre d'affaire des entreprises. Suite à la crise, une baisse est donc à prévoir et si cette baisse est confirmée, la CLECT se réunira pour réfléchir sur ce sujet.

### 3. La capacité d'autofinancement :

- Diapo 14 : L'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF)

M. le Président rappelle que la Capacité d'Autofinancement correspond au résultat de l'exercice, c'est-à-dire ce qu'il reste quand les charges ont été payées et les produits encaissés.

La CAF est en augmentation par rapport à 2019 = +10%, elle passe de 518 066€ à 569 963 €.

- Diapo 15 : Pour 100 € de produit de fonctionnement, la 2C2R a réalisé :



Hors atténuations de produits

- Diapo 16 : De la CAF brute à la CAF nette  
En 2020, la dette a augmenté de 19 % suite à 2 nouveaux emprunts qui ont été contractés :
  - Achat du bâtiment ex Auto Perfect (hôtel d'entreprises)
  - Financement des travaux déchèterie sur le budget OM

#### 4. Les dépenses d'équipement :

- Diapo 20 : L'évolution des dépenses d'équipement  
Les dépenses d'équipement ont atteint la somme de 1 141 627 € en 2020 contre 954 816 € en 2019.

#### 5. Les emprunts et le stock de la dette :

- Diapo 22 : les Emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2021

EMPRUNT	Capital	Taux	Durée	Date	Annuité 2020	Capital + intérêts restant dû au 1er janvier 2021
Maison de santé	1 000 000,00 €	3,25%	15 ans	31/03/2011	84 496,96 €	422 396,00 €
Bâtiment administratif	200 000,00 €	5,38%	24 ans	31/01/2009	14 394,96 €	172 739,40 €
Réfection déchèterie	100 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	7 694,81 €	94 745,09 €
Hôtel d'entreprises	90 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	6 925,32 €	85 270,61 €
Aire d'accueil des gens du voyage	106 666,65 €	3,80%	8 ans	01/01/2017	17 196,66 €	57 640,04 €

Au regard des taux d'intérêts extrêmement bas (0,85%), M. le Président proposera de contracter un emprunt d'un million d'euros pour réaliser les travaux du nouveau siège social de la 2C2R.

Mme Ferry suggère de financer une partie des travaux en autofinancement en utilisant une partie de la trésorerie actuelle et l'autre partie en ayant recours à un emprunt.

M. le Président répond que la question sera posée et un choix devra être fait. Il ajoute qu'au vu des taux d'intérêts proposés, il apparaît préférable d'emprunter sur la totalité du reste à charge soit 1 million d'euros et de préserver intact la trésorerie.

M. CLOQUARD propose de trouver une solution intermédiaire.

M. CHOLEY rejoint M. le Président sur la proposition d'un recours à un emprunt car les taux sont bas pour le moment mais cela risque de ne pas durer. Il ajoute que si la 2C2R venait à prendre de nouvelles compétences dans un avenir proche, elle aurait besoin de cette trésorerie. Il s'inquiète également d'une baisse des dotations de la part de l'Etat dans le futur.

- Diapo 23 : l'évolution, du stock de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

Suite aux nouveaux emprunts, le stock de la dette a donc augmenté en 2020, passant de 882 419 € à 961 980 € soit +9%.

La dette par habitant s'élève à 67 € par habitant début 2020. Fin 2019, elle s'élevait à 62 € par habitant.

- Diapo 24 : La capacité de désendettement en nombre d'années de la CAF brute.

M. HAUSERMANN suggère de renégocier les taux d'intérêts des prêts en cours auprès des banques.

M. le Président explique avoir tenté cette négociation l'année dernière lorsqu'il était Vice-Président aux finances mais indique que les pénalités appliquées pour le rachat du prêt par l'organisme bancaire sont totalement dissuasives.

Il ajoute que pour les travaux du siège social, un emprunt sur 15 ans à un taux à 0.85 % serait un bon compromis afin de conserver notre trésorerie (d'autres propositions des banques doivent nous parvenir).

Les banques seront consultées afin d'étudier la durée de l'emprunt (10,15,20 ans) et il rendra compte des différentes propositions aux élus.

M. le Président fait remarquer qu'à ce jour la 2C2R mettrait 1 année et demie pour rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement.

Mme FERRY souhaite savoir ce qu'est un hôtel d'entreprises ?

M. le Président répond que l'acquisition du garage Auto-Perfect a été faite dans le but d'héberger une ou plusieurs entreprises pendant un temps limité en appliquant des loyers attractifs comme c'est le cas dans d'autres EPCI comme Saint-Dié des Vosges, Bruyères...

A ce jour, plusieurs demandes ont été reçues, certaines repoussées en raison de la crise, d'autres abandonnées. L'objectif de ce local est de permettre à la 2C2R de répondre rapidement à une demande.

## 6. La masse salariale :

- Diapo 27 : L'évolution de la masse salariale

En 2020, les effectifs sont passés de 87 à 99 soit une hausse de 13,80% (personnel de la crèche).

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) suit cette tendance en passant de 53,58 à 76,97 (+43,65%).

La valeur de la masse salariale en euros se voit donc augmentée : 2 386 637 € en 2020 contre 2 137 235 € en 2019.

L'effectif est une photo du personnel de la 2C2R au 31 décembre 2020.

ETP (Equivalent Temps Plein) → Un ETP est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié sur un an. Exemple : 1 salarié à mi-temps sur 12 mois = 0,5 ETP.

Dans un second temps, le Président et les Vice-Présidents présentent les orientations budgétaires en matière d'investissement pour 2021 :

### Administratif et Maison de Santé (Christophe Lemesle)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Administratif	Aménagement vestiaires OM QR	- €	- €	- €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Aménagement bâtiment administratif (siège social)	1 130 448,06 €	2 493,60 €	1 127 954,46 €	750 000,00 €	426 659,00 €	- €	426 659,00 €	158 514,00 €
	Mobilier	19 624,78 €	369,91 €	19 254,87 €	10 745,13 €	- €	- €	- €	- €
	Defibrillateur + analyseurs d'air	1 498,40 €	- €	1 498,40 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Grilles d'exposition	36 096,47 €	28 447,74 €	7 648,73 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Acquisition bâtiment Rochotte	150 000,00 €	- €	130 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Logiciels	9 877,00 €	2 160,00 €	7 717,00 €	12 283,00 €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	5 330,75 €	4 781,72 €	549,03 €	10 500,00 €	- €	- €	- €	- €
Maison de santé	Système chaufferie régul	2 000,00 €	215,00 €	1 785,00 €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 354 875,46 €</b>	<b>38 467,97 €</b>	<b>1 296 407,49 €</b>	<b>833 528,13 €</b>	<b>426 659,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>426 659,00 €</b>	<b>158 514,00 €</b>

#### Administratif:

Vestiaires des OM : M. le Président précise que cet aménagement est intégré dans le budget principal.

Grilles d'exposition : M. SIMONIN souhaite savoir si les 36 096,47 € ne comprennent que l'acquisition de grilles d'exposition.

M. SAYER répond que cette somme correspond effectivement à l'achat de grilles d'exposition mais également à l'achat d'une scène mobile.

Acquisition Bâtiment Rochotte : Il a été budgétisé 130 000 € au lieu des 150 000 € prévus suite à des négociations réalisées avec le propriétaire.

Logiciels : 12 283 € sont inscrits au budget, M. le Président explique que cette somme est beaucoup plus importante que pour l'année 2020, car il faut prévoir la mise en place du télétravail. Il va falloir faire évoluer les licences Ressources Humaines et comptabilités afin de permettre aux agents concernés de prendre la main à distance. La loi impose à la collectivité de se pencher sur le sujet.

Une réflexion est en cours afin d'organiser plus spécifiquement le télétravail.

Mme FERRY demande combien d'agents sont en télétravail au sein de la 2C2R.

M. le Président répond que 2 agents ont fait cette demande, l'un pour raison de santé, l'autre pour convenance personnelle 1 jour par semaine.

Une charte sur le télétravail a été présentée au Comité Technique du 08 mars 2021 et fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 31/03/2021.

## Economie (Bertrand Choley)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Economie	Subvention FISAC	50 000,00 €	20 863,49 €	29 136,51 €	70 000,00 €	82 164,00 €	- €	82 164,00 €	- €
	Subvention entreprises CD88 immo	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Très haut débit	147 040,00 €	147 040,00 €	- €	147 040,00 €	102 928,00 €	102 928,00 €	- €	102 928,00 €
	Etude faisabilité ZAE	32 000,00 €	- €	32 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Fonds solidarité entreprises (COVID)	26 248,00 €	5 249,60 €	20 998,40 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Terrains ZAE	550 000,00 €	45 555,51 €	504 444,49 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>855 288,00 €</b>	<b>218 708,60 €</b>	<b>636 579,40 €</b>	<b>267 040,00 €</b>	<b>185 092,00 €</b>	<b>102 928,00 €</b>	<b>82 164,00 €</b>	<b>102 928,00 €</b>

### Economie :

Subvention FISAC : cela correspond aux subventions versées aux porteurs de projets dont les dossiers sont éligibles (Etat, Région, 2C2R).

Subvention entreprises CD 88 immo : cela correspond aux subventions versées dans le cadre des dossiers immobilier d'entreprise/touristique éligibles (Département, 2C2R).

Très Haut Débit : M. le Président rappelle que le Département a octroyé des aides conséquentes d'un montant de 102 928, 00 € pour le déploiement de la fibre sur les 147 040,00 € dépensés. Il remercie le Conseil Départemental pour cette aide financière.

Terrains ZAE : les 504 444,49 € en reste à réaliser pourront être utilisés pour l'aménagement de la future zone économique.

## Aire d'Accueil des Gens du voyage / Assainissement / Ordures Ménagères (Jean-Pierre Michel)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Aire d'accueil des gens du voyage	Logiciel de télégestion	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Compteur électrique + éclairage extérieur (2020) + remise en état	22 605,00 €	16 680,00 €	5 925,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Assainissement	St-Maurice-sur-Mortagne	28 687,50 €	5 392,00 €	23 295,50 €	- €	- €	- €	- €	- €
	3 <sup>ème</sup> phase : St Gorgon / Ste Hélène / Vomécourt	200 514,00 €	102 095,37 €	98 418,63 €	- €	200 514,00 €	111 944,49 €	88 569,51 €	- €
	Annulations	40 014,22 €	36 569,62 €	3 402,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
Déchèterie OM	Imprimante scanner déchèterie	1 050,00 €	988,10 €	61,90 €	150,00 €	- €	- €	- €	- €
	Camion BOM + pesée	- €	- €	- €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Réaménagement déchèterie	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Protection murs quais déchèterie + aménagement station lavage + plate forme béton	76 500,00 €	420,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Marquages au sol	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Système alarme + éclairage	9 660,00 €	- €	9 660,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Terrassement conteneurs enterrés	80 308,00 €	- €	15 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Terminal portable professionnels déchèterie	2 930,00 €	- €	2 930,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	PAV Ste Barbe St Genest Roville Ménarmont + Saint Maurice	92 840,10 €	5 936,40 €	23 000,00 €	13 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>577 608,82 €</b>	<b>168 081,49 €</b>	<b>249 193,78 €</b>	<b>291 150,00 €</b>	<b>200 514,00 €</b>	<b>111 944,49 €</b>	<b>88 569,51 €</b>	<b>- €</b>



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

66

### Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

Logiciel de télégestion : M. MICHEL informe l'Assemblée qu'une subvention DETR est possible. Des travaux d'un montant de 20 000€ sont à réaliser pour permettre d'installer le logiciel de télégestion.

M. le Président rappelle que de nombreux dégâts ont eu lieu sur l'aire d'accueil en 2018, l'aire a été fermée 6 mois afin de réaliser une partie des travaux. Il se pose la question de réaliser le reste des travaux sachant que les dégradations sont régulières. Il a contacté M. ALEMANI, Maire de Golbey et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en charge de ces questions. La CAE est confrontée aux mêmes problématiques et subit une perte d'environ 120 000 € par Aire d'accueil des Gens du Voyage (3 sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal)

Pour tenter de solutionner ces problèmes, M. le Président demandera une réunion à M. le Préfet avec les autres EPCI.

**Camion OM :** L'achat d'un nouveau camion est envisagé.

M. le Président précise que l'adhésion à un groupement de commandes pour cet achat sera à l'ordre du jour de la prochaine commission environnement du 24/09/2021 puis du Conseil Communautaire du 31/03/2021.

**Protection murs quai déchèterie + plateforme béton :** Ces travaux concernent la réparation des murs et des quais de la déchèterie, la création d'une plateforme béton pour le stockage des bennes et la création d'une station de lavage. Ces travaux seront évoqués lors de la prochaine commission environnement.

**Terrassement conteneurs enterrés PAV :** Le programme « containers enterrés » continue en 2020, les demandes pour 2021 seront examinées en commission environnement.

PAV Sainte-Barbe, Saint-Genest, Roville-aux-Chênes, Ménarmont et Saint-Maurice-sur-Mortagne: 5 936,40 € réalisés en 2020 concernent l'acquisition de 30 bacs poubelles 770 litres.

## Périscolaire / RAM / Crèche des P'tits Loups (Catherine Jacquel)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Périscolaire	Visiophone Parmoulin	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Mobilier périscolaire	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	1 300,00 €	- €	- €	- €	- €
	Poste CD + cuisines périscolaires	1 230,05 €	- €	1 230,05 €	- €	- €	- €	- €	- €
RAM	Insonorisation salle d'activité	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	700,00 €	- €	- €	- €	- €
	Appareil photo + trépied	250,00 €	- €	250,00 €	100,00 €	- €	- €	- €	- €
	Etagère	460,84 €	- €	460,84 €	- €	- €	- €	- €	- €
P'tits Loups	Nettoyeur vapeur	- €	- €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	700,00 €	- €	- €	- €	- €
	Tables	2 000,00 €	695,81 €	1 304,19 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>11 440,89 €</b>	<b>695,81 €</b>	<b>10 745,08 €</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500,00 €</b>

### Périscolaire :

Matériel informatique : 2 tablettes pour les 2 responsables pour prévenir les familles en cas de fermeture des périscolaires.

### P'tits Loups :

Nettoyeur vapeur (50% financés par la CAF) : M. JACQUEL explique que cet achat est prévu pour désinfecter le matériel sans utiliser de produits d'entretien. Il servira également pour le RAM. La crèche s'inscrit dans une démarche écologique afin d'obtenir le « label écolo crèche ». La directrice recevra une formation payante, qui lui permettra de former d'autres agents.

## Communication / Tourisme (Céline Tanneur)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Communication	Arche gonflable	- €	- €	- €	3 300,00 €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	4 050,00 €	- €	- €	- €	- €
Tourisme	Sentiers pédestres + Balises	30 700,00 €	15 502,66 €	15 197,34 €	7 700,00 €	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>30 700,00 €</b>	<b>15 502,66 €</b>	<b>15 197,34 €</b>	<b>15 050,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>- €</b>

### Tourisme:

Sentiers pédestres + balises : Mme TANNEUR rappelle qu'en 2019, il avait été décidé par les élus d'aménager 12 circuits de randonnées pédestres.



6 circuits de randonnées ont déjà été réalisés en 2020 : Housseras, Rambervillers-Romont, Sainte-Barbe, Bult, Ménil-sur-Belvitte et Brû. Fin 2020, les sentiers de Saint Maurice sur Montagne, Domptail et Saint Benoît étaient en cours de réalisation.

Il reste à réaliser en 2021 les sentiers de Nossoncourt, Jeanménil et Rambervillers.

M. THOMAS demande comment ont été retenus les sentiers pour les villages en 2019 ?

Mme TANNEUR répond que ces sentiers ont été actés lors du Conseil Communautaire du 14 mai 2019, ils ont été proposés initialement par le Rando Club Pédestre de Rambervillers.

- Housseras : le sentier des remparts
- Romont : le sentier des lavoirs
- Sainte Barbe : le sentier « les roches de Babette »
- Bult : le sentier du Verger Conservatoire de Bult
- Ménil-sur-Belvitte : le sentier du moulin de Gallois et de la Vallée de la Belvitte
- Brû : le sentier du bois de Brû
- Jeanménil : le sentier des potiers
- St Pierremont / Domptail : le sentier du Guéoir de Domptail
- St Maurice / Mortagne : le sentier « entre forêts et plaines »
- Nossoncourt : le sentier du Château de Villé
- Saint Benoit la Chipotte : le circuit de Corbé
- Rambervillers : le sentier du chemin Sondrot

Elle ajoute qu'il est néanmoins possible de réfléchir à de nouveaux sentiers dans le cadre du futur projet de territoire.

## Musique (Michel Jacquot)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Musique	Instruments de musique	16 200,00 €	13 953,95 €	2 246,05 €	- €	- €	1 451,00 €	- €	- €
	Ecran numérique / ordinateurs	2 503,70 €	- €	2 503,70 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Mobilier	4 579,92 €	- €	4 579,92 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>23 283,62 €</b>	<b>13 953,95 €</b>	<b>9 329,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 451,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

M. JACQUOT explique que cette année, une économie de 15 000€ va être réalisée sur le budget d'investissement de l'école de musique. Aucune somme n'a été prévue pour 2021, seuls les restes à réaliser pourront être utilisés.

## Habitat et Gestion des Milieux Aquatiques (Pierre Bailly)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Habitat	Primes habitat 2C2R	311 314,29 €	121 210,43 €	190 103,86 €	101 900,00 €	243 250,00 €	99 250,00 €	144 000,00 €	71 330,00 €
	Primes habitat ANAH	1 052 289,22 €	479 576,00 €	572 713,22 €	531 248,00 €	1 120 353,51 €	423 386,00 €	696 967,51 €	531 248,00 €
Gestion des milieux aquatiques	Travaux Mortagne + maîtrise d'œuvre	226 353,19 €	128 944,80 €	97 408,39 €	591 000,00 €	220 209,59 €	106 610,72 €	113 588,87 €	392 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 589 956,70 €</b>	<b>729 731,23 €</b>	<b>860 225,47 €</b>	<b>1 224 148,00 €</b>	<b>1 583 813,10 €</b>	<b>629 246,72 €</b>	<b>954 566,38 €</b>	<b>994 578,00 €</b>



Conseil Communautaire du 10 mars 2021

70

### Gestion des milieux aquatiques :

M. SIMONIN demande pourquoi 590 000€ sont inscrits au budget pour 2021 alors qu'en 2020 il avait été budgétisé 220 209,59 € ?

M. SAYER répond que pour démarrer rapidement, la décision a été prise en 2018 de scinder le programme de travaux en deux parties. Un 1<sup>er</sup> programme de 5 tranches annuelles concernant des travaux classiques d'entretien de berges a ainsi pu démarrer lors de cette même année.

Des études complémentaires ont été menées afin de permettre la réalisation de travaux plus complexes sur ouvrages, ceci afin d'établir un 2<sup>ème</sup> programme de 2 tranches annuelles.

Le budget 2021 atteint 590 000€ car il correspond à l'inscription de la tranche 4 (travaux classiques 158 000€) auxquels on ajoute les 399 000 € de la tranche 1 du 2<sup>ème</sup> programme plus la maîtrise d'œuvre. Ces travaux étant subventionnés à 80% cela donne une inscription en recette d'investissement de 392 000 €.

MME THIEBAUT fait remarquer qu'il reste des branches le long du Monseigneur.

M. SAYER répond qu'effectivement, les travaux ont débuté sur ce cours d'eau. Il précise qu'en raison des conditions climatiques afin de ne pas endommager les terrains exploités par des agriculteurs, ces derniers n'ont pas été traités. Ils le seront d'ici la fin de la tranche.

M. le Président précise qu'il ne faut pas hésiter à mettre en relation les propriétaires et la 2C2R sur ce sujet.

## 5. QUESTIONS DIVERSES.

### 1. Agenda

Commission Musique → 11 Mars 2021 à 18h15 à la 2C2R.

Commission Finances élargie → Mercredi 17 mars 2021 à 20h à Ménil-sur-Belvitte.

Commission Travaux et Urbanisme → Lundi 22 mars 2021 à 20h à Nossoncourt.

Commission Environnement → Mercredi 24 mars 2021 à 20h à Sainte-Barbe.

Commission Animation du territoire → Mardi 30 mars à 18h à la 2C2R.

Prochain Conseil Communautaire → Mercredi 31 mars 2021 à 20h à Romont

### 2. Loi 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique.

Afin de se mettre en conformité avec la loi, un mail sera envoyé aux communes afin qu'elles transmettent les coordonnées de tous les conseillers municipaux dans le but d'informer des différentes réunions et de communiquer les comptes rendus.

### 3. Information intégration Taxe d'Habitation (part départementale) dans vos budgets.

M. le Président rappelle que la DGFIP a notifié par courrier aux communes l'importance d'intégrer la taxe d'habitation (part départementale) dans le budget communal.

### 4. Point information sur les tablettes.

M. JACQUOT propose dans le cadre du groupement d'achats, une tablette Android Lenovo (60 Go de mémoire, 4 Go de RAM) avec un étui pochette et un clavier pour 235 € TTC maximum.

Après la livraison de cette tablette, une formation de prise en main sera dispensée aux élus concernés et aux élus intéressés possédant un matériel Android,

Un mail d'inscription à la formation de prise en main (X-convoc, messagerie, wifi...) sera envoyé aux maires et aux conseillers municipaux.

## 5. Convention d'adhésion avec le centre de gestion : Dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement et discrimination...

Mme MICHEL explique que l'idée est de mutualiser ce dispositif entre la 2C2R et les communes afin d'éviter des adhésions à titre communal.

Cette convention fera l'objet d'une délibération le 31/03/2021.

## 6. Présentation de la 2C2R aux conseils municipaux :

Mme MICHEL informe l'Assemblée qu'elle se tient à la disposition des élus pour se déplacer en binôme (avec un Vice-Président ou le Président) et présenter la 2C2R dans les différentes communes du territoire.

## 7. Défibrillateurs :

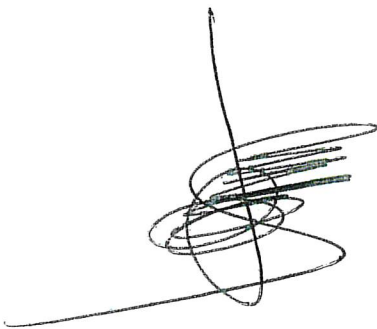
M. PIERRE demande si lors de la livraison des défibrillateurs, une démonstration est prévue pour la prise en main de ceux-ci.

Mme MICHEL répond par l'affirmative et demande aux élus concernés si besoin, de se rapprocher de Mme PIERRE.

Elle ajoute que pour le cas de M. PIERRE, il n'est pas normal que la formation n'est pas eue lieu. Un contact sera pris avec l'entreprise SCHILLER S.A.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de Séance,  
Monsieur Stéphane SIMONIN



Le Président,  
Monsieur Christophe LEMESLE



Mercredi 10 mars 2021

# Conseil Communautaire



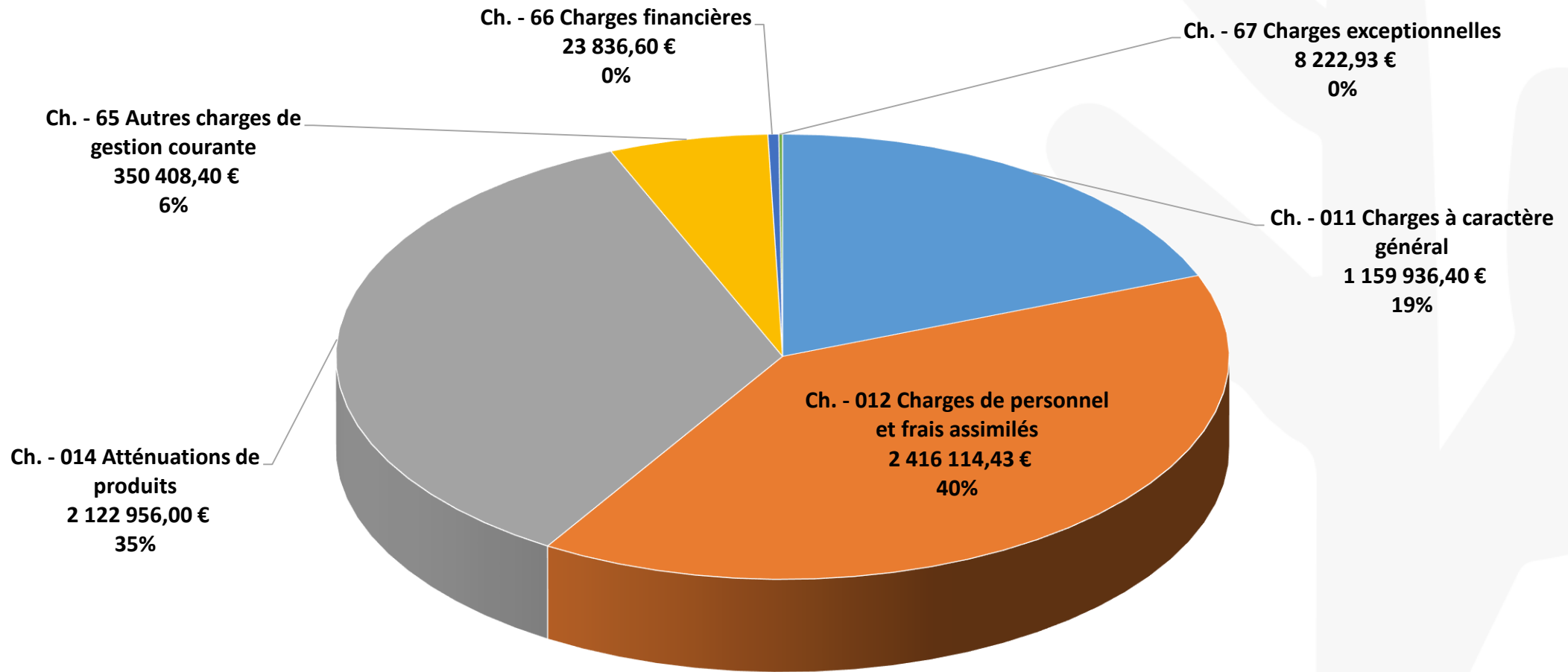
# Débat d'Orientation Budgétaire 2021



# Les charges réelles de fonctionnement

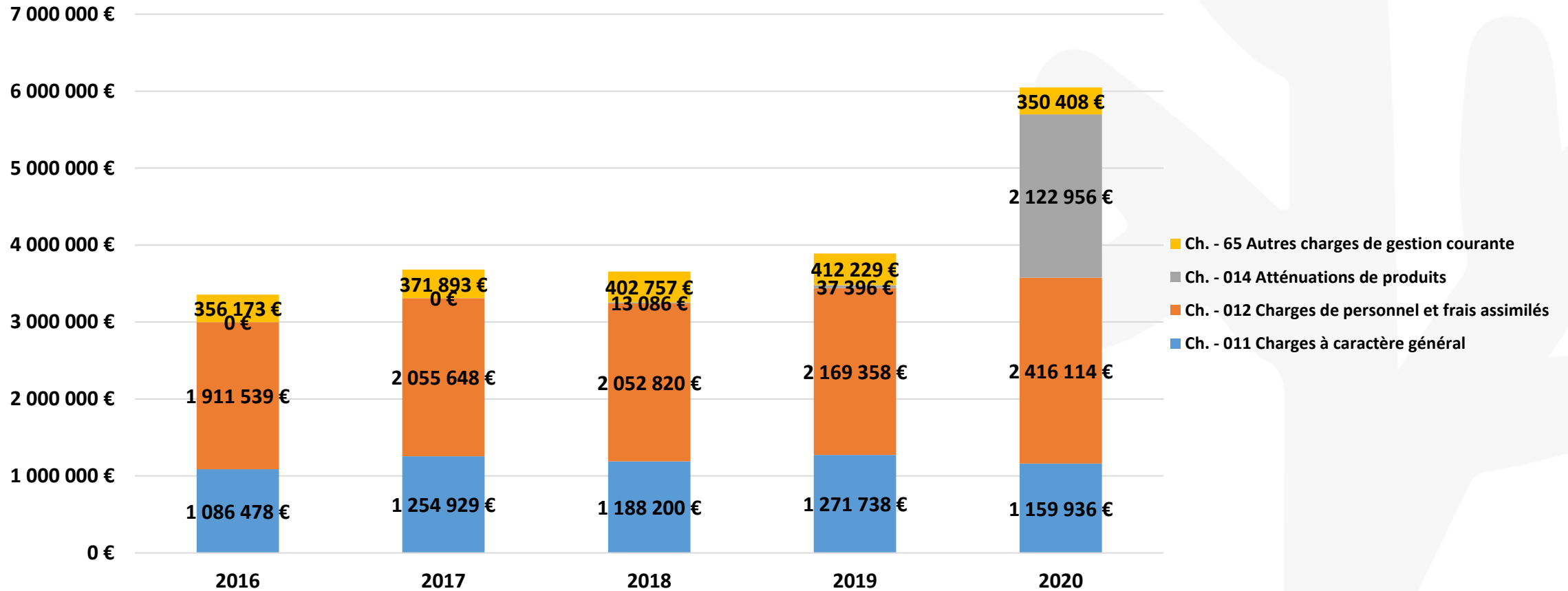


# Structure des charges réelles de fonctionnement en 2020

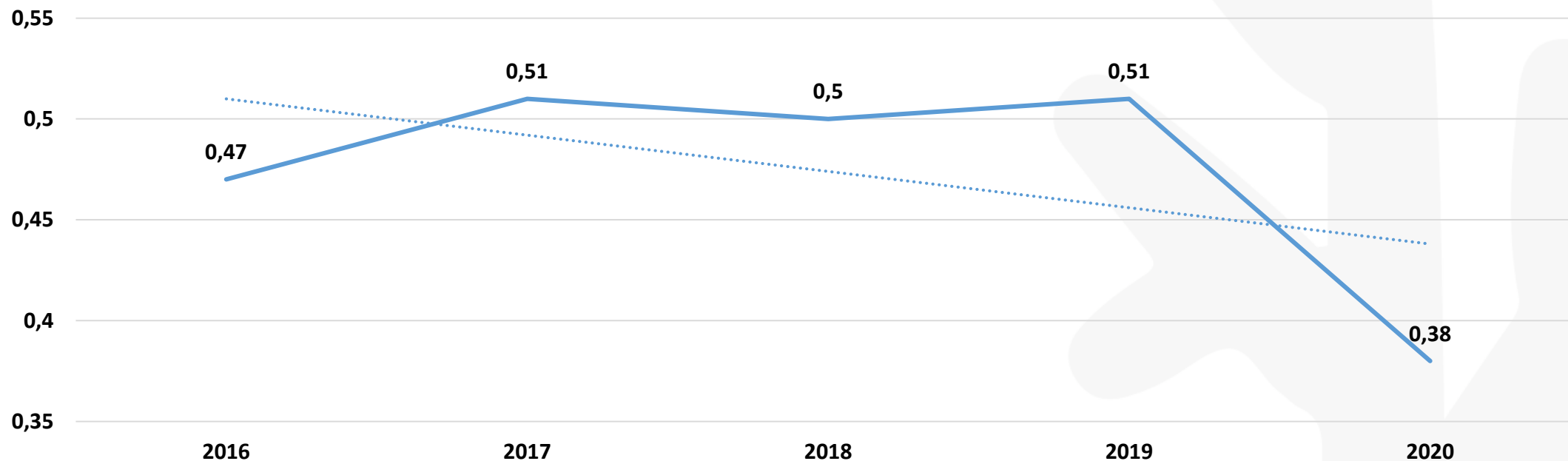




# L'évolution des charges réelles de fonctionnement en 2020

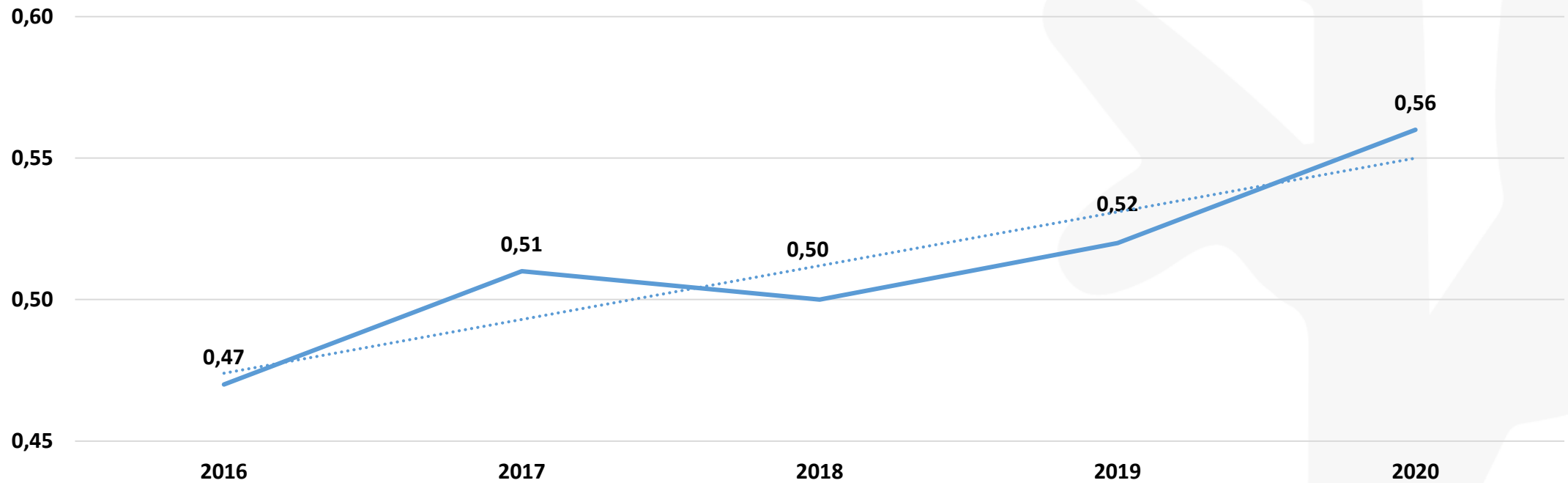


## Le ratio de rigidité des charges structurelles



- Permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles (charges de personnel, intérêts et capital d'emprunt)

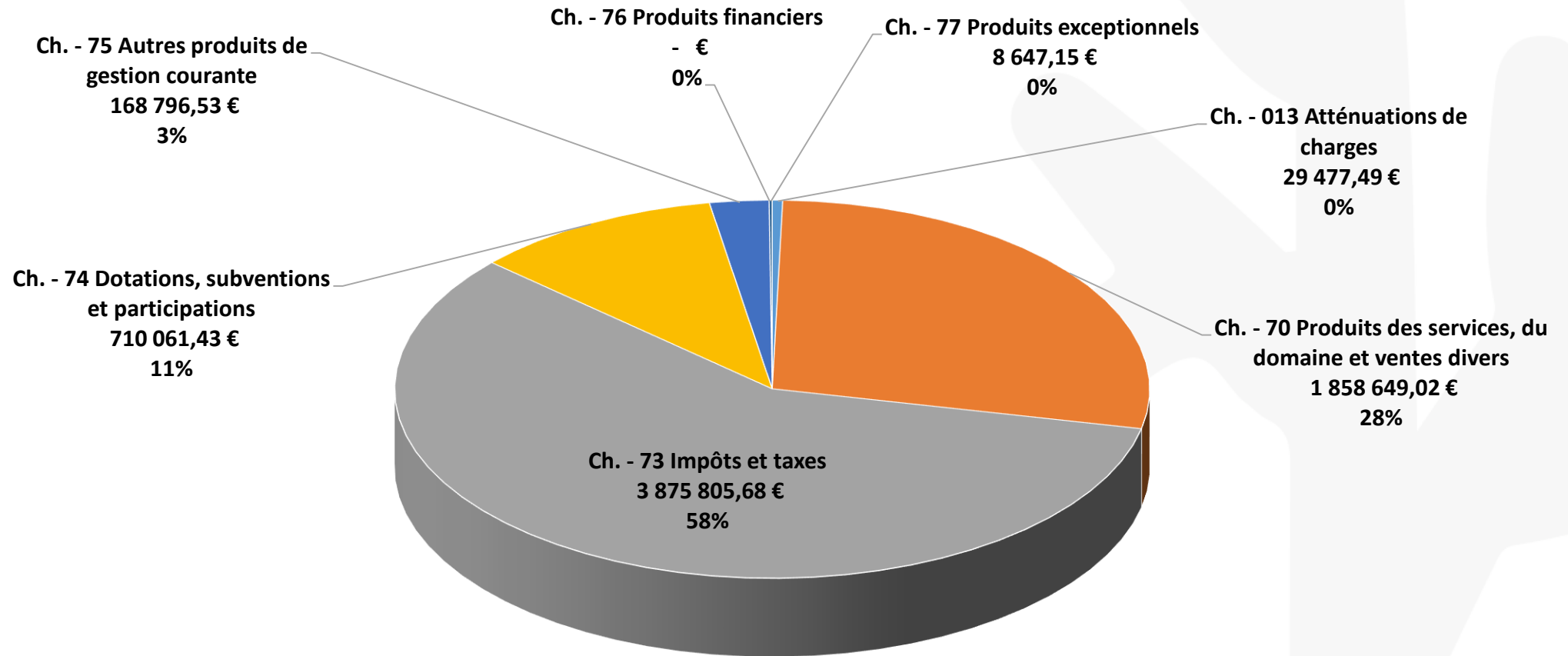
# Le ratio de rigidité des charges structurelles retraité



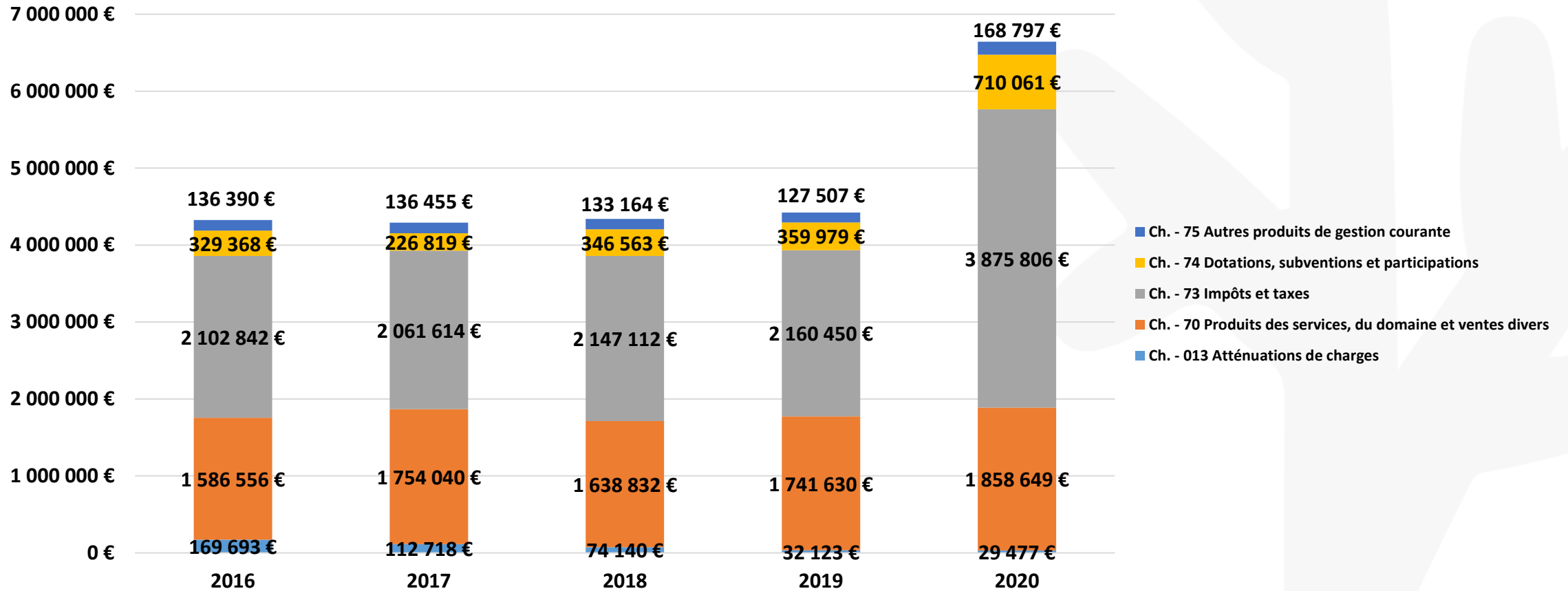
# Les recettes réelles de fonctionnement



# Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020



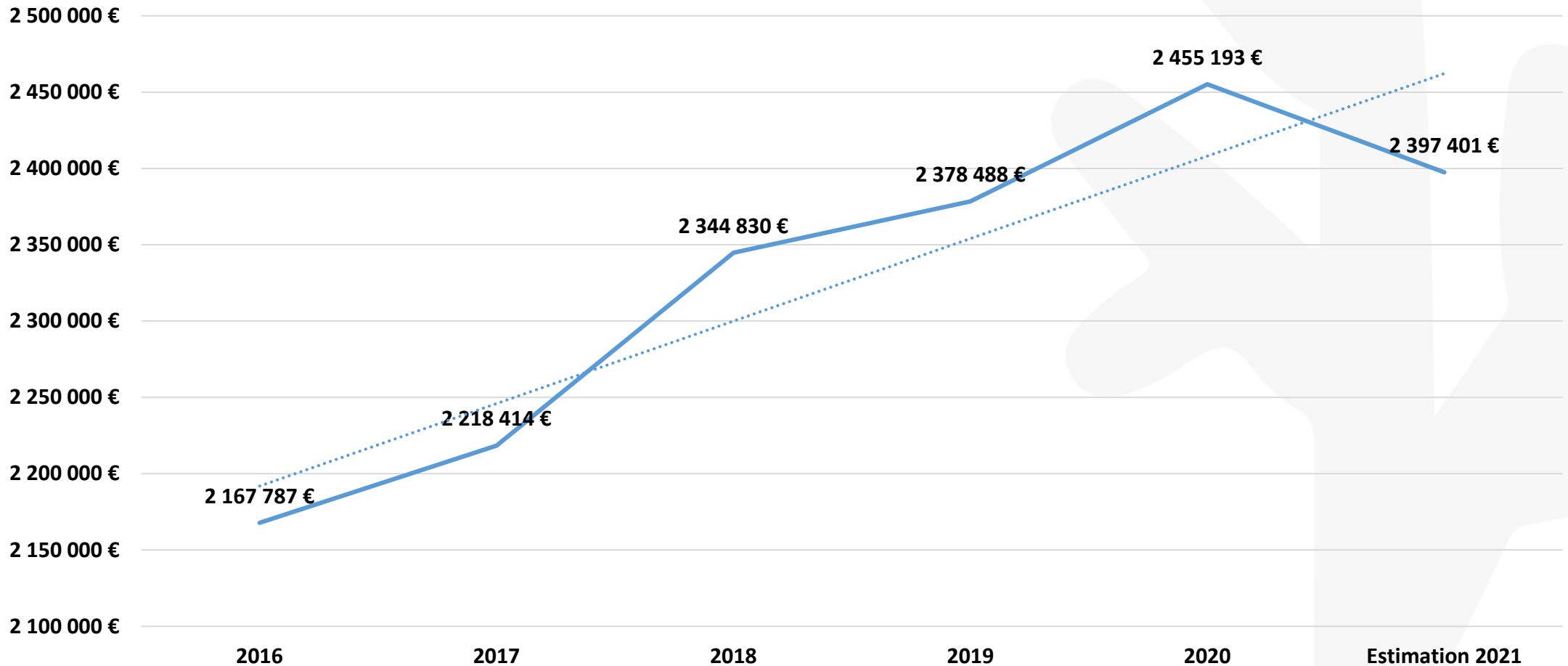
# L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2020



# Impôts, taxes et dotations totales perçues par la 2C2R et parts reversées aux communes

■ TOTAL PERCU PAR LA 2C2R		■ TOTAL REVERSE AUX COMMUNES (AC + FPIC)		SOLDE NET 2C2R
2 782 896 €	TF TH CFE	1 036 058 €		1 746 838 €
545 740 €	CVAE	416 751 €		128 989 €
503 649 €	DGF	463 731 €		39 918 €
90 873 €	IFER	85 480 €		5 393 €
75 622 €	TASCOM	75 005 €		617 €
150 983 €	FPIC	45 931 €		105 052 €
229 056 €	FNGIR	0 €		229 056 €
117 806 €	DCRTP	0 €		117 806 €
56 581 €	COMP. TAXES	0 €		56 581 €
24 943 €	FDTP	0 €		24 943 €
<b>4 578 149 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 122 956 €</b>		<b>2 455 193 €</b>

# L'évolution des ressources fiscales, des dotations et des compensations de taxes propres à la 2C2R

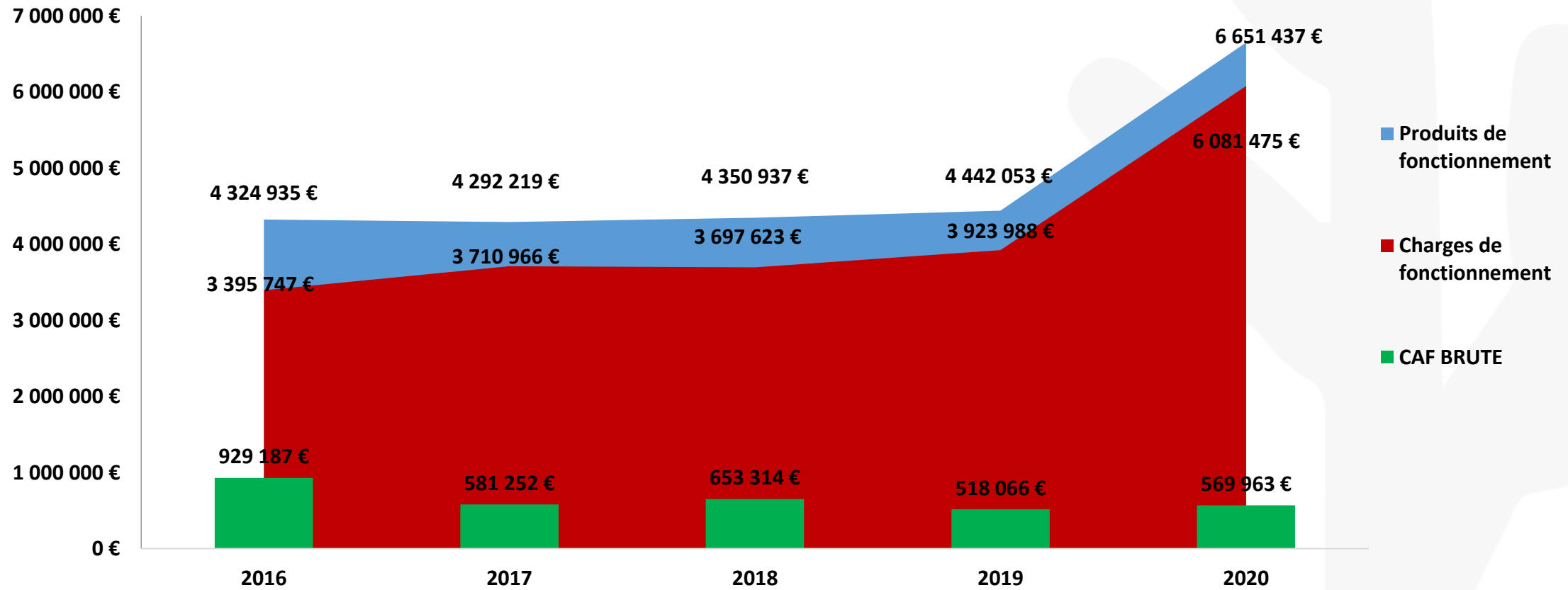




# La capacité d'autofinancement



# L'évolution de la capacité d'autofinancement

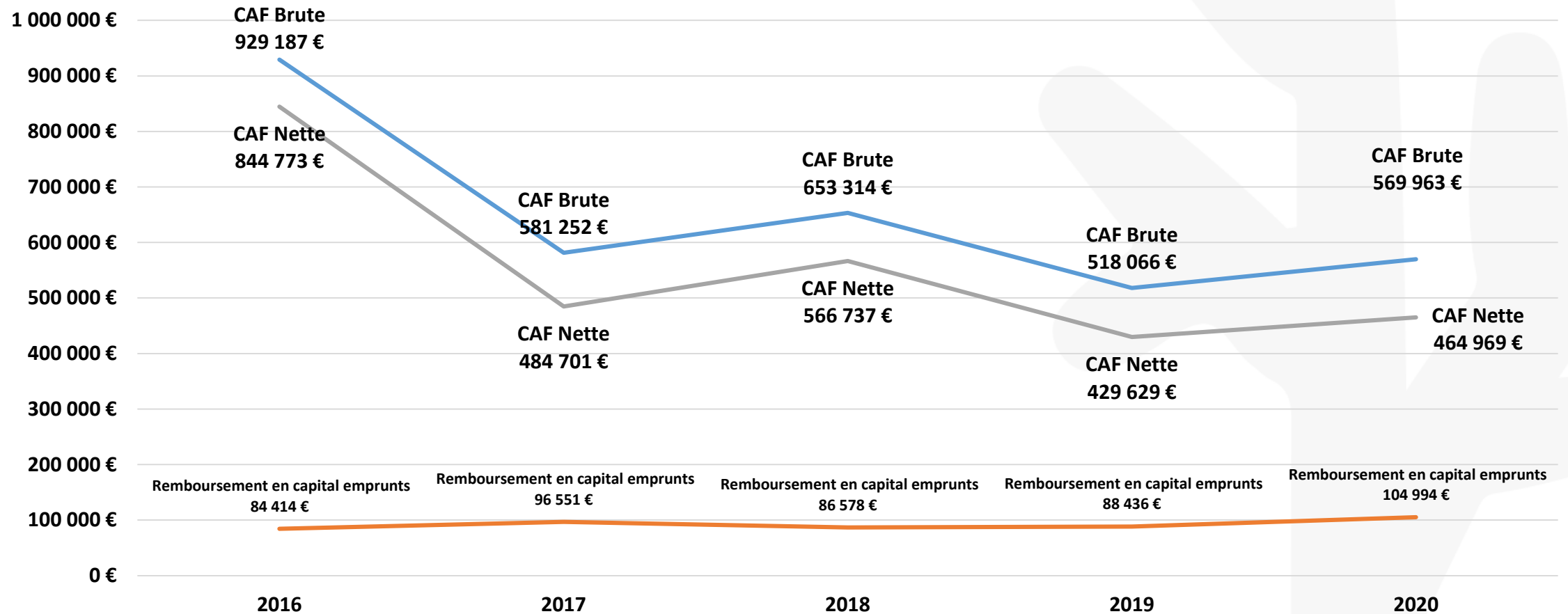


Pour 100 € de produit de fonctionnement, la 2C2R a réalisé :



Hors atténuations de produits

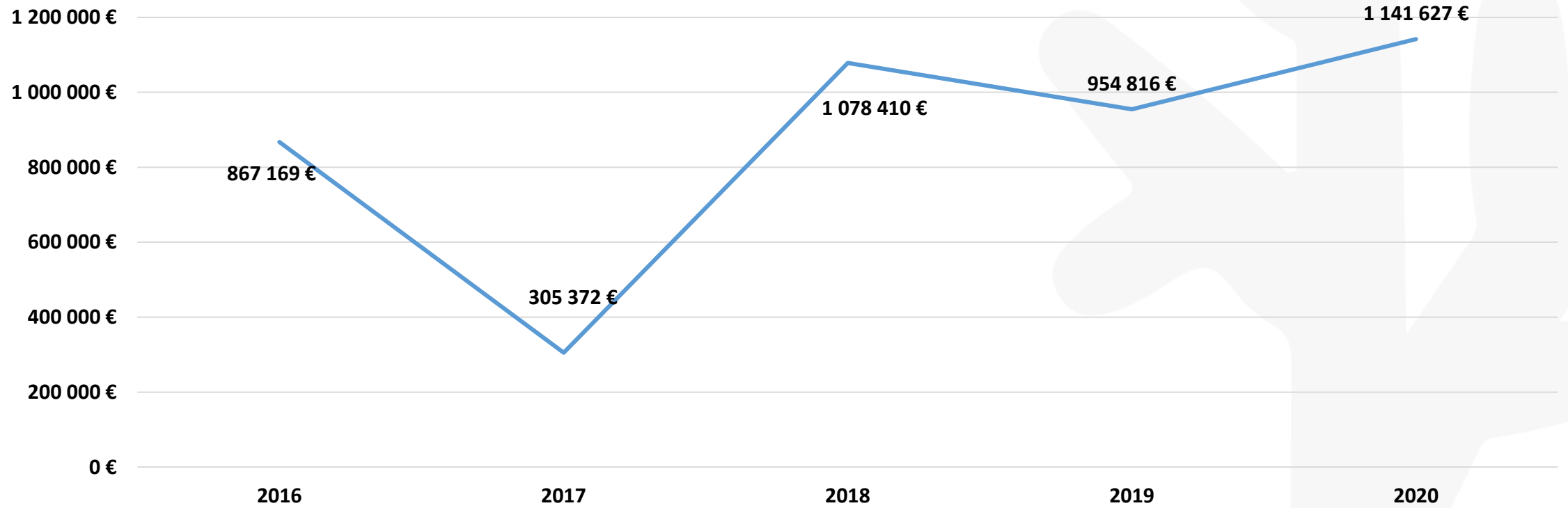
# De la CAF brute à la CAF nette



# Les dépenses d'équipement



# L'évolution des dépenses d'équipement



# Les emprunts et le stock de la dette

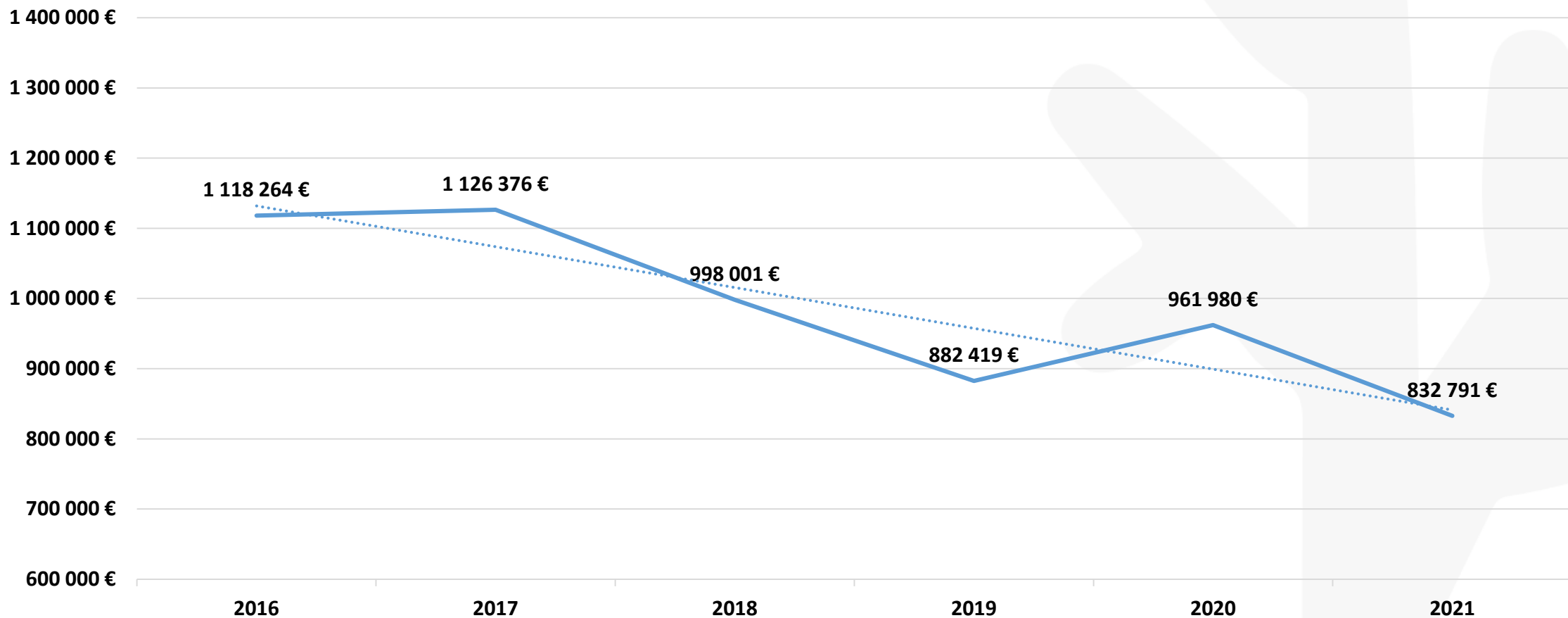


# Les emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2021

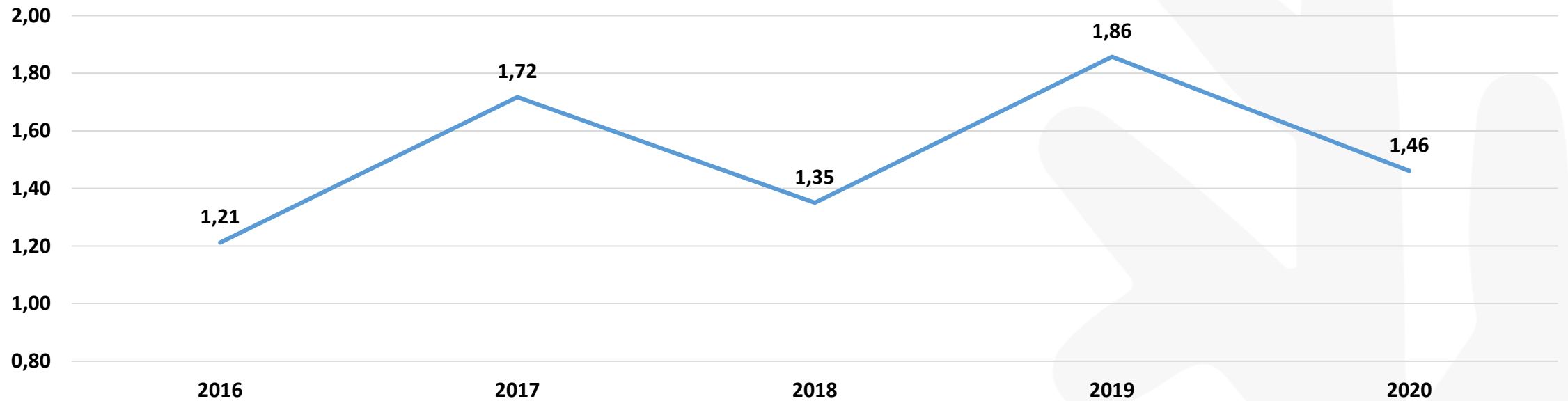
EMPRUNT	Capital	Taux	Durée	Date	Annuité 2020	Capital + intérêts restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Maison de santé	1 000 000,00 €	3,25%	15 ans	31/03/2011	84 496,96 €	422 396,00 €
Bâtiment administratif	200 000,00 €	5,38%	24 ans	31/01/2009	14 394,96 €	172 739,40 €
Réfection déchetterie	100 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	7 694,81 €	94 745,09 €
Hôtel d'entreprises	90 000,00 €	0,49%	10 ans	20/03/2020	6 925,32 €	85 270,61 €
Aire d'accueil des gens du voyage	106 666,65 €	3,80%	8 ans	01/01/2017	17 196,66 €	57 640,04 €



# L'évolution du stock de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année...



# La capacité de désendettement en nombre d'années de CAF brute



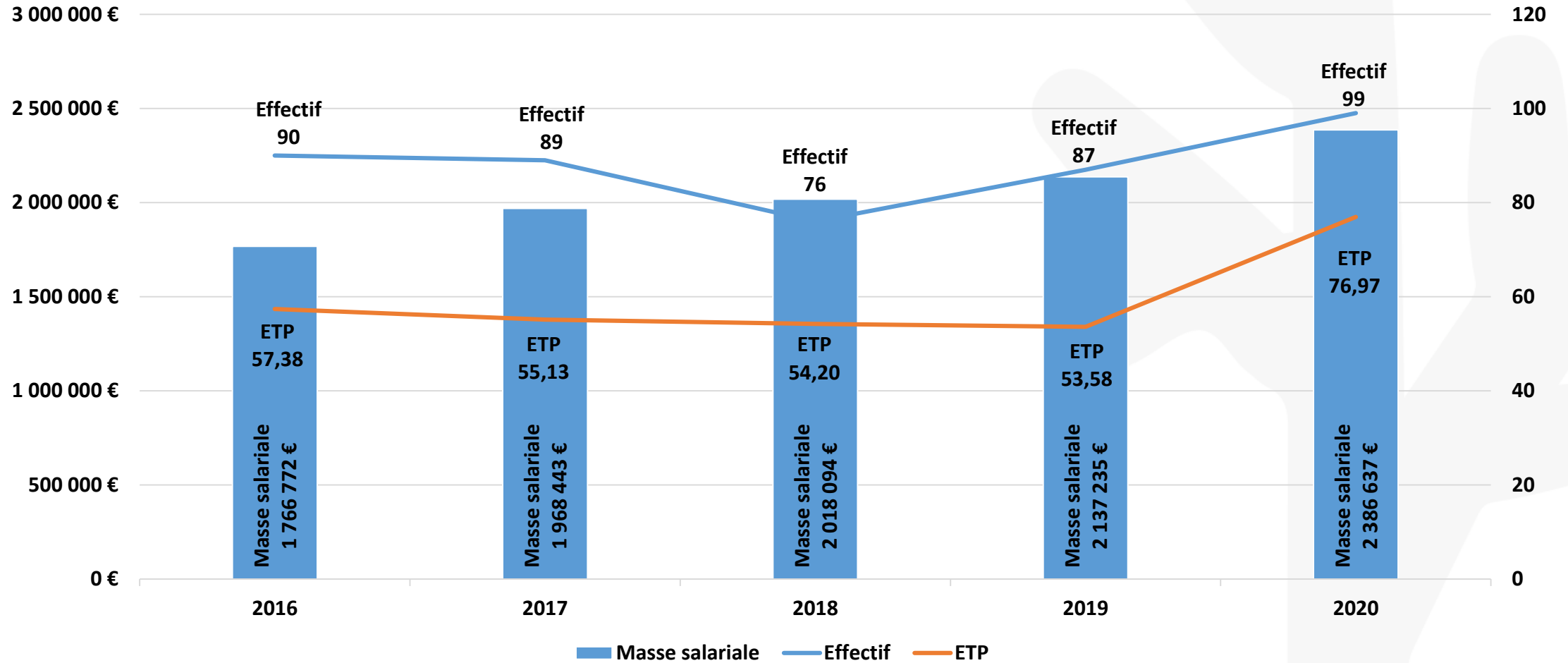
RATIO	2C2R	Ensemble des groupements à fiscalité propre
Capacité de désendettement	1,46 ans	4,6 ans

Montant de la trésorerie au 08/03/2021 : 3 849 864,85 €

# La masse salariale



# L'évolution de la masse salariale



# Les orientations budgétaires en matière d'investissement pour 2021

# Administratif et Maison de Santé (Christophe Lemesle)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Administratif	Aménagement vestiaires OM QR	- €	- €	- €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Aménagement bâtiment administratif (siège social)	1 130 448,06 €	2 493,60 €	1 127 954,46 €	750 000,00 €	426 659,00 €	- €	426 659,00 €	158 514,00 €
	Mobilier	19 624,78 €	369,91 €	19 254,87 €	10 745,13 €	- €	- €	- €	- €
	Defibrillateur + analyseurs d'air	1 498,40 €	- €	1 498,40 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Grilles d'exposition	36 096,47 €	28 447,74 €	7 648,73 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Acquisition bâtiment Rochotte	150 000,00 €	- €	130 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Logiciels	9 877,00 €	2 160,00 €	7 717,00 €	12 283,00 €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	5 330,75 €	4 781,72 €	549,03 €	10 500,00 €	- €	- €	- €	- €
Maison de santé	Système chaufferie régul	2 000,00 €	215,00 €	1 785,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 354 875,46 €</b>	<b>38 467,97 €</b>	<b>1 296 407,49 €</b>	<b>833 528,13 €</b>	<b>426 659,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>426 659,00 €</b>	<b>158 514,00 €</b>

## Economie (Bertrand Choley)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Economie	Subvention FISAC	50 000,00 €	20 863,49 €	29 136,51 €	70 000,00 €	82 164,00 €	- €	82 164,00 €	- €
	Subvention entreprises CD88 immo	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Très haut débit	147 040,00 €	147 040,00 €	- €	147 040,00 €	102 928,00 €	102 928,00 €	- €	102 928,00 €
	Etude faisabilité ZAE	32 000,00 €	- €	32 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Fonds solidarité entreprises (COVID)	26 248,00 €	5 249,60 €	20 998,40 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Terrains ZAE	550 000,00 €	45 555,51 €	504 444,49 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>855 288,00 €</b>	<b>218 708,60 €</b>	<b>636 579,40 €</b>	<b>267 040,00 €</b>	<b>185 092,00 €</b>	<b>102 928,00 €</b>	<b>82 164,00 €</b>	<b>102 928,00 €</b>

# Aire d'Accueil des Gens du voyage / Assainissement / Ordures Ménagères (Jean-Pierre Michel)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Aire d'accueil des gens du voyage	Logiciel de télégestion	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Compteur électrique + éclairage extérieur (2020) + remise en état	22 605,00 €	16 680,00 €	5 925,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Assainissement	St-Maurice-sur-Mortagne	28 687,50 €	5 392,00 €	23 295,50 €	- €	- €	- €	- €	- €
	3 <sup>ème</sup> phase : St Gorgon / Ste Hélène / Vomécourt	200 514,00 €	102 095,37 €	98 418,63 €	- €	200 514,00 €	111 944,49 €	88 569,51 €	- €
	Annulations	40 014,22 €	36 569,62 €	3 402,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
Déchèterie OM	Imprimante scanner déchèterie	1 050,00 €	988,10 €	61,90 €	150,00 €	- €	- €	- €	- €
	Camion BOM + pesée	- €	- €	- €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Réaménagement déchèterie	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Protection murs quais déchèterie + aménagement station lavage + plate forme béton	76 500,00 €	420,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Marquages au sol	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Système alarme + éclairage	9 660,00 €	- €	9 660,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Terrassement conteneurs enterrés	80 308,00 €	- €	15 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	Terminal portable professionnels déchèterie	2 930,00 €	- €	2 930,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	PAV Ste Barbe St Genest Roville Ménarmont + Saint Maurice	92 840,10 €	5 936,40 €	23 000,00 €	13 000,00 €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>577 608,82 €</b>	<b>168 081,49 €</b>	<b>249 193,78 €</b>	<b>291 150,00 €</b>	<b>200 514,00 €</b>	<b>111 944,49 €</b>	<b>88 569,51 €</b>	<b>- €</b>



# Périscolaire / RAM / Crèche des P'tits Loups (Catherine Jacquel)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Périscolaire	Visiophone Parmoulin	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Mobilier périscolaire	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	1 300,00 €	- €	- €	- €	- €
	Poste CD + cuisines périscolaires	1 230,05 €	- €	1 230,05 €	- €	- €	- €	- €	- €
RAM	Insonorisation salle d'activité	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	700,00 €	- €	- €	- €	- €
	Appareil photo + trépied	250,00 €	- €	250,00 €	100,00 €	- €	- €	- €	- €
	Etagère	460,84 €	- €	460,84 €	- €	- €	- €	- €	- €
P'tits Loups	Nettoyeur vapeur	- €	- €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	2 500,00 €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	700,00 €	- €	- €	- €	- €
	Tables	2 000,00 €	695,81 €	1 304,19 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>11 440,89 €</b>	<b>695,81 €</b>	<b>10 745,08 €</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500,00 €</b>

# Communication / Tourisme (Céline Tanneur)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Communication	Arche gonflable	- €	- €	- €	3 300,00 €	- €	- €	- €	- €
	Matériel informatique	- €	- €	- €	4 050,00 €	- €	- €	- €	- €
Tourisme	Sentiers pédestres + Balises	30 700,00 €	15 502,66 €	15 197,34 €	7 700,00 €	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>30 700,00 €</b>	<b>15 502,66 €</b>	<b>15 197,34 €</b>	<b>15 050,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>- €</b>

# Musique (Michel Jacquot)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Musique	Instruments de musique	16 200,00 €	13 953,95 €	2 246,05 €	- €	- €	1 451,00 €	- €	- €
	Ecran numérique / ordinateurs	2 503,70 €	- €	2 503,70 €	- €	- €	- €	- €	- €
	Mobilier	4 579,92 €	- €	4 579,92 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>23 283,62 €</b>	<b>13 953,95 €</b>	<b>9 329,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 451,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

# Habitat et Gestion des Milieux Aquatiques (Pierre Bailly)

Service	Projet	Dépenses				Recettes			
		Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21	Prop. BP20	Réalisé BP20	RAR	Prop. BP21
Habitat	Primes habitat 2C2R	311 314,29 €	121 210,43 €	190 103,86 €	101 900,00 €	243 250,00 €	99 250,00 €	144 000,00 €	71 330,00 €
	Primes habitat ANAH	1 052 289,22 €	479 576,00 €	572 713,22 €	531 248,00 €	1 120 353,51 €	423 386,00 €	696 967,51 €	531 248,00 €
Gestion des milieux aquatiques	Travaux Mortagne + maîtrise d'œuvre	226 353,19 €	128 944,80 €	97 408,39 €	591 000,00 €	220 209,59 €	106 610,72 €	113 598,87 €	392 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 589 956,70 €</b>	<b>729 731,23 €</b>	<b>860 225,47 €</b>	<b>1 224 148,00 €</b>	<b>1 583 813,10 €</b>	<b>629 246,72 €</b>	<b>954 566,38 €</b>	<b>994 578,00 €</b>

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



# La Mission Locale du Bassin d'emploi d'Épinal



**MISSION LOCALE**  
DU BASSIN D'EMPLOI D'ÉPINAL

# Un réseau qui couvre le territoire national depuis 1982

- ***Une mission de service public, d'accompagnement social et professionnel des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans.***
- ***Il y a 440 Missions Locales qui couvrent tout le territoire en France***

Les Missions Locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises

***A Epinal, la Mission Locale est une association loi 1901 pilotée par un conseil d'administration composé d'élus locaux, de services de l'Etat et de partenaires.***

## **L'équipe de la Mission Locale d'Epinal :**

- 1 directrice
- 4 ETP chargés d'accueil /administratifs
- 15 ETP conseillers en insertion dont 4 sur la Garantie jeunes
- (+ renforts plan de relance)
- 15 lieux de permanences délocalisées:



# Le public accueilli

---

Nous recevons les jeunes :

de 16 à 25 ans révolus, non scolaires,  
en recherche d'emploi,  
habitant le bassin d'emploi,  
qu'ils aient déjà travaillé ou non,  
qu'ils soient inscrits à Pôle emploi ou non.

Ce sont **2388** jeunes accueillis en 2020 ( **4076** en contact)  
dont **807** nouveaux jeunes **52%** sont des femmes

*Nous recherchons la responsabilisation et le développement de l'autonomie des jeunes et à établir des relations de confiance.*

*Venir à la mission locale est une démarche volontaire.*



# Nos missions

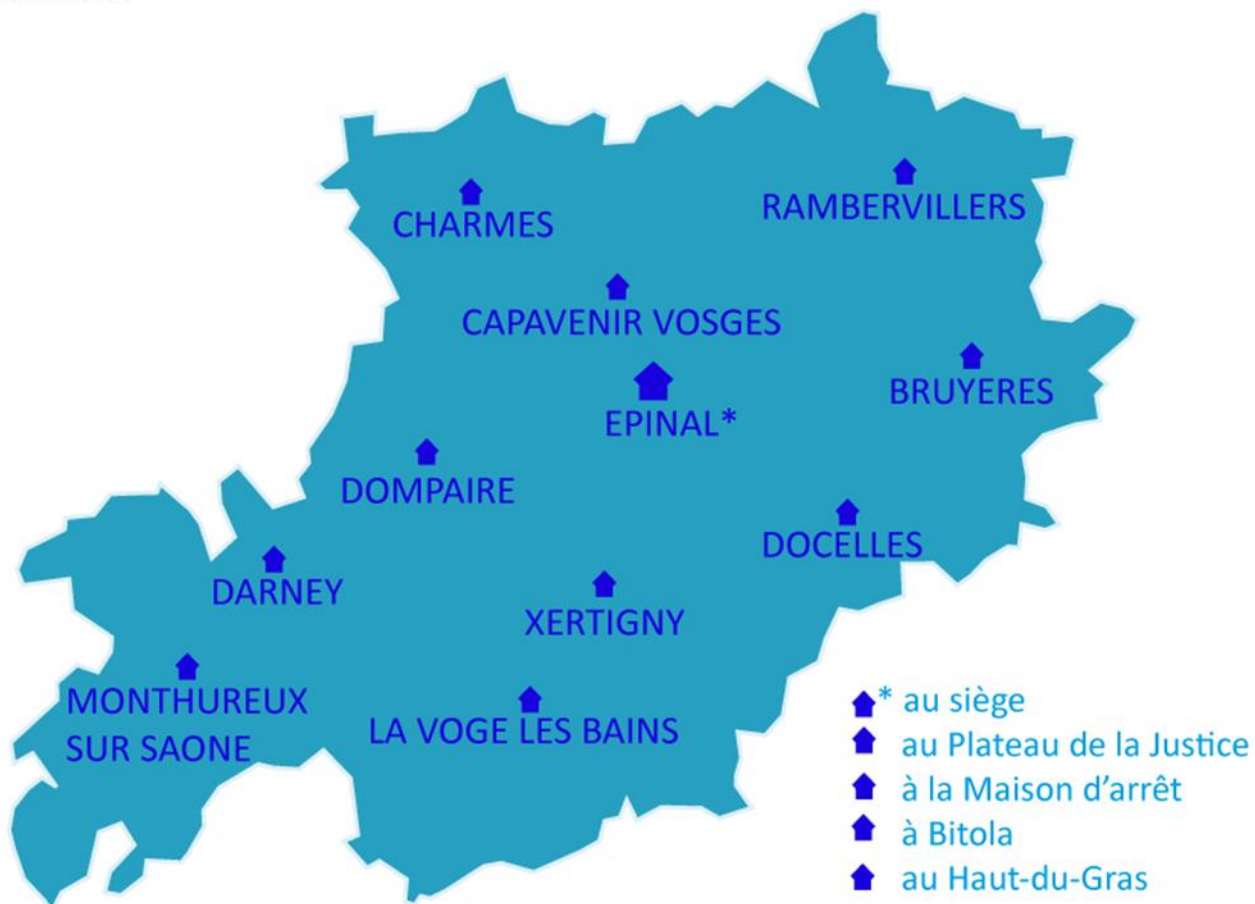
---

- ❑ **Accompagner** les jeunes, lors d'entretiens individuels ou d'ateliers, dans la construction d'un parcours d'insertion réaliste et réalisable, en fonction de leurs atouts et de l'environnement local, vers :
  - La recherche d'emploi
  - L'élaboration de projets professionnels
  - La recherche de formations
  - La résolution de questions annexes : mobilité, social, santé...
  
- ❑ **Coopérer** avec un réseau de partenaires pour répondre aux besoins des jeunes  
Appui et conseil auprès des employeurs du territoire pour la formation ou le recrutement des jeunes.



# MISSION LOCALE

DU BASSIN D'EMPLOI D'ÉPINAL



**15 lieux d'accueil sur le bassin d'emploi d'Épinal**

# Un principe : l'approche globale et le travail en réseau

- ❑ **Construction d'un parcours avec le jeune** : aide aux démarches et proposition de solutions adaptées à chaque jeune
- ❑ **L'approche globale** : les solutions emploi ou formation ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, consolide sa situation en matière de **santé, logement, transports, social, formation...**
- ❑ **Le travail en réseau** : Afin de pouvoir répondre aux besoins et questions des jeunes, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires .

Nous cherchons la complémentarité et la coopération, dans le respect des compétences de chacun.

La mission locale mobilise toutes les ressources ou compétences du territoire.

# L'accompagnement des jeunes

---

## **PACEA**

**(Parcours Contractualisé  
d'Accompagnement vers l'Emploi  
et l'Autonomie)**

↳ Droit à l'accompagnement pour  
les jeunes (décret n° 2016-1855 du  
23/12/2016)

## **GARANTIE JEUNES**

Accompagnement intensif  
Travail sur le projet  
professionnel, budget, santé,  
logement, droit du travail,  
E-réputation, lutte contre les  
discriminations,  
mobilité, initiations sportives,  
interventions extérieures  
(image de soi, nutritionniste,  
théâtre)  
Recherche d'emploi et mise en  
relation avec des employeurs,  
stages entreprises...

## **COTRAITANCE**

Suivi des jeunes envoyés  
par Pôle Emploi

# Les réponses mobilisées dans le cadre de l'accompagnement

## ORIENTATION

- Lors des entretiens individuels
- Atelier d'Orientation A.O.A

Objectifs : définir, approfondir et valider un projet

Moyens : PMSMP, rencontres avec des professionnels, découvertes de métiers, acquisition des techniques de recherche d'emploi, ...

## ACCÈS A LA FORMATION

Remise à niveau  
Préqualification et qualification  
Orientation vers Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C), EPIDE...

## ACCÈS A L'EMPLOI ET A L'ALTERNANCE

Mises en relation, organisation d'évènements (forums, petits déjeuners, visites d'entreprises et de CFA, ...), mise en place de contrats aidés, de stages en entreprises, opérations de recrutement + Pôle Emploi...

## PARRAINAGE

Accompagnement individualisé ou collectif (remise à niveau, simulation d'entretiens d'embauche, préparation aux concours, présentation des métiers, aide à la recherche d'emploi...) par des parrains et marraines bénévoles

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accès au logement, santé, citoyenneté, budget, accès aux droits, mobilité, sport, culture, loisirs... en lien avec les partenaires du Bassin (ateliers collectifs, bilans santé, lien CPAM, mutuelle...)

## CRÉATION D'ACTIVITÉ

Information, aide à la création d'entreprises et orientation vers les structures d'accompagnement de projets (CCI, Pôle Emploi, ADIE, Egée...)

# L'activité sur la communauté de communes en 2020



**216** jeunes accueillis ( 370 en contact) dont :  
**79** nouveaux jeunes accueillis cette année  
**48,2 %** de femmes  
**1095** entretiens  
**2179** mail, appels téléphoniques

Stéphanie GERARD

une journée et demie de permanence hebdomadaire à Rambervillers  
(Bureau France Services)

**63** jeunes ont accédés à un emploi,  
**11** jeunes ont accédés à un contrat en alternance  
**18** jeunes ont accédé à une formation  
**10** en services civiques  
**13** ont réalisé un stage en entreprise  
**2** ont été rescolarisés

# Pour 2021 : le Plan un jeune, une solution mis en place suite à la crise sanitaire

---

- La Mission Locale est fortement impliquée dans le Plan jeune autour des différentes mesures accessibles aux jeunes et en forte augmentation: la formation professionnelle, l'apprentissage,
- L'accompagnement renforcé de jeunes en Garantie Jeunes
- Mais aussi la promotion des services civiques: si vous avez des projets, nous pouvons avoir des candidats à vous proposer.
- La mise en place de contrats aidés : PEC et CIE : participation aux recrutements, mise en place de la demande d'aide pour l'employeur et suivi des jeunes.
  - Si vous avez des recrutements prévus dans ce cadre, n'hésitez pas à nous contacter

# En 2021 : le Plan « Un jeune, Une solution » mis en place suite à la crise sanitaire

---

- **La mise en place de l'obligation de formation des 16-18 ans** par les Missions Locales afin de ne laisser aucun mineur sans solution.
  - ⇒ Tout jeune de 16 à 18 ans non scolarisé doit, à minima, être accompagné par la Mission Locale : contactez la conseillère du secteur si vous avez des jeunes dans cette situation.
    - **Afin de mieux identifier et repérer ces jeunes, La Mission Locale souhaiterait mettre en place un réseau d'élus (ou de bénévoles ) sur les communes pour faire le relais entre nos services et les jeunes sans solution**



# Nos coordonnées

---

Mission locale

5 Chemin de la Belle au Bois Dormant

88000 EPINAL

Tel : 03 29 82 23 05

Ou

07 56 99 97 62

[sgerard@ml-epinal,fr](mailto:sgerard@ml-epinal.fr)

